

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 6 avril 2011 à 13 h
Centre Paulinoix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 AVRIL 2011

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

- Mme Michèle Bonin	1
- M. Steven Guilbeault, Richard Marois, Karel Mayrant, (Équiterre).....	7
- Dr Éric Notebaert (Association canadienne des médecins pour l'Environnement)	17
- Mme Linda Beaudry.....	26
- Mme Louise Gagnon	28
- M. Frédérick Côté	33
- M. Alain Grégoire	38
- Mme Anne Pinsonneault, M. René Lapierre	39
- M. Robert Patenaude, M. Yves Duteau	41
- M. Michel Sénécal.....	55
- M. Vincent Grégoire	59

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour, et bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique du projet de parc éolien de Saint-Valentin par Venterre NRG inc. Je m'appelle Pierre André et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Et, à cet effet, je suis assisté du commissaire Jean-François Longpré. Je souhaite également la bienvenue aux internautes car nous sommes en webdiffusion pour toutes les séances de présentation des mémoires. Donc
10 jusqu'à jeudi vers 17 h 30, 18 h.

15 Avant de poursuivre dans la séquence des présentations des mémoires, j'aimerais vous rappeler quelques éléments. Je vous rappelle tout d'abord qu'à la fin de chacune des séances, il y a un droit de rectification qui peut être appliqué par toutes les personnes. Ce droit de rectification concerne des faits, spécifiquement des faits. Ce n'est pas une place pour donner des opinions, pour échanger. C'est pour faire des corrections de fait, un peu comme il en est arrivé à une ou deux occasions depuis le début de cette commission.

20 Je vous rappelle également que dans cette salle, tout le monde est bienvenu. Qu'il soit pour ou contre le projet, ou qu'il n'ait pas d'opinion, qu'il vienne ici pour se la faire, pour se la construire. Donc ces gens-là, de façon à pouvoir respecter toutes ces positions et que ces personnes soient à l'aise de s'exprimer et d'assister à la séance, nous vous demandons de respecter certains principes que vous connaissez bien maintenant. Donc pas de manifestation de désapprobation, soyez respectueux les uns envers les autres et un langage diffamatoire ne sera pas toléré à l'intérieur de cette salle.

25 Nous allons maintenant démarrer la période, la séance des mémoires. Je vais appeler madame Mireille Bonin, s'il vous plaît.

Mme MIREILLE BONIN :

30 Bonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

35 Vous pouvez vous asseoir, si vous voulez.

Mme MIREILLE BONIN :

Je préférerais rester debout. Est-ce que vous permettez?

40 **LE PRÉSIDENT :**

Si le micro arrive à prendre... Ça va.

45 **Mme MIREILLE BONIN :**

45 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, bonjour! Je viens vous présenter aujourd'hui une conclusion à ce que je pense du développement de l'éolien au Québec tel qu'il se fait présentement. Je vous dis une conclusion parce que je suis du Massif du Sud, j'ai vécu le BAPE du Massif du Sud, j'ai vécu le BAPE de l'Érable. Maintenant, je suis à Saint-Valentin parce que les
50 citoyens de l'éolien travaillent ensemble. Ce travail-là se fait depuis le 5 mai 2008, depuis qu'on a appris qu'il y avait des projets éoliens du deuxième appel d'offres qui venaient s'installer un peu partout sur les deux rives du Saint-Laurent : sur le nord et sur le sud.

55 Alors, ce que je vous présente aujourd'hui, c'est « *L'éolien : symbole ou mausolée* ». On arrive à la conclusion que l'éolien est un symbole. C'est un symbole qui se démontre par des images et l'image que vous avez à l'écran, c'est l'image de la divinité de l'éolien, de la sainteté de l'éolien, si je peux m'exprimer ainsi. Et j'ai pris sur le web une image de l'éolien mais j'en ai plein d'autres, Monsieur le président. J'en ai des piles complètes. Mes collègues de la France compilent tout. On a des images de l'éolien avec tous les symboles qui existent.

60 Et j'ai été chercher sur l'internet le petit catéchisme. Je pensais ne plus jamais revoir le petit catéchisme après avoir vécu ça quand j'étais jeune, mais ça se retrouve aujourd'hui sur l'internet avec le même faisceau lumineux qui arrive des cieux. Et vous regarderez que la forme des nuages également sous forme de demi-cercle, quasiment comme une auréole qu'on a au-dessus de l'éolien.
65 Alors, c'est ce que l'on véhicule dans le domaine de l'industrie éolienne.

70 Cette industrie-là, il y a un nom pour évoquer ça. C'est même une science humaine qui s'appelle l'iconologie. Alors, l'iconologie, c'est l'étude des images, des représentations et des symboles. J'ai pris ça, encore une fois, sur le web, et j'ai aussi découvert un groupe d'étudiants, de professeurs d'une université en Europe qui étudient cette culture-là visuelle et on peut aller sur ce blogue-là – c'est un blogue mais qui est restreint aux membres des étudiants – donc c'est un blogue de recherche et ces gens-là se posent des questions et tentent d'y répondre.

75 Alors, la question qu'ils se sont posé, c'est : plongée depuis plusieurs mois dans le secteur d'activité des énergies renouvelables – abrégé en ENR – il y a aussi un jargon sectoriel. Une question m'a arrêtée : pourquoi la communication sur les énergies renouvelables est principalement accompagnée par une image d'éolienne? Ça, pour nous, les citoyens qui travaillons dans l'énergie éolienne depuis le début, c'est la démonstration d'une propagande qui existe présentement dans ce domaine-là.

80

85 Et cette propagande-là, ça prend toutes sortes de formes, bien sûr, pour annoncer l'éolien, mais c'est aussi pour annoncer les voitures. Par exemple, l'hybride est annoncée avec une belle éolienne devant. La Renault hybride également. Des coiffures en forme d'éolienne, j'en ai dans mes pages. On peut même avoir une tapisserie pour mettre dans son salon en forme... avec une éolienne comme tapisserie.

90 Mais ce que j'ai vu de plus insidieux, Messieurs, c'est ce que j'ai vu chez vous, à Saint-Valentin. C'est ce que j'ai vu dans la stratégie de communication du promoteur ici, qui est allé chercher des enfants d'école. Qui, dans sa stratégie de communication, a donné les dates des événements qu'ils ont faits pour consulter les gens et, en novembre, ils sont allés voir des jeunes, des enfants, pour leur vendre l'éolien.

95 Alors, on se retrouve dans une situation où on vend un produit. On vend une divinité. On vend quelque chose qui va sauver la planète. On vend le produit du miracle.

100 Alors, ce choix-là de l'éolien, dans à peu près tous les BAPE, à un moment ou à un autre, on a appris que c'était un choix politique. Les gens arrivent à cette conclusion-là. C'est un choix politique. Ce choix-là est basé sur une image, sur une impression, sur le fait que ce produit-là va nous sauver et ce produit-là est un produit qu'on doit nécessairement installer partout pour être capable de réduire les gaz à effet de serre sur la planète.

105 Mais quand vous arrivez dans des territoires, quand vous arrivez sur les terres des gens où il y a des milieux de vie, où les gens développent leur entreprise, développent leur mode de vie, vivent sur ce territoire-là, on n'est pas dans le domaine politique, Messieurs, on est dans le domaine culturel, on est dans le domaine économique, on n'est surtout pas dans le domaine du politique.

110 L'éolien prend une place énorme physiquement sur nos territoires. L'éolien est une évasion. C'est compris comme ça par les citoyens, c'est vécu comme ça. Vous avez entendu le Dre Pierpont, hier soir, parler en plus des effets sur la santé de ces machines-là. Vous avez entendu également, si vous regardez sur l'ensemble des BAPE qui ont été déposés depuis dix ans, depuis 97 certainement avec le dossier de Saint-Ulric, qu'en milieu habité, l'éolien n'a pas sa place. C'est un choix qui a été fait, d'après ce qu'on peut voir, pour favoriser la Gaspésie. Tous les gens sont sensibles aux difficultés de la Gaspésie.

115 Et pour reprendre la symbolique du départ, pour nous, le dossier éolien, c'est déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul. Pour sauver la Gaspésie, on est prêt à détruire d'autres territoires qui ont, par ailleurs, des développements chez eux qui sont bien ancrés. C'est le cas ici en Montérégie, c'est le cas au Massif du Sud, c'était le cas également à Sainte-Luce.

120 C'est un choix coûteux, vous avez entendu Jean-Louis Fleury, et certainement d'autres gens de
Saint-Valentin vous raconter combien coûteux était ce projet-là. Mais c'est aussi coûteux sur le plan
humain, sur le plan social.

125 On a vu partout où s'installent des éoliennes, des rivalités, des problématiques énormes entre
voisins, parce qu'il y a eu un fossé qui s'est fait entre ceux qui ont tendu la main pour des redevances,
d'un côté, et ceux qui ont voulu protéger leur territoire, de l'autre. Ça s'est vu dans l'éolien, ça s'est vu
aussi dans d'autres dossiers. Mais dans l'éolien, c'est là que ça a été le plus évident. Surtout quand
on travaille sur des terres privées. Parce qu'il y a énormément de gens qui ont des intérêts à recevoir
130 des redevances et ces redevances-là, je vous sou mets que ce n'est pas du développement
économique. C'est un échange d'argent, mais ce n'est pas du développement économique.

135 Ce choix-la, évidemment, ne fait pas consensus, Messieurs, mais pas du tout. Nulle part on a
vu dans les dossiers où il y a eu des BAPE qu'on avait un consensus. En fait, on avait vraiment une
problématique énorme qui va prendre des décennies à régler.

140 Mais ce qui nous inquiète le plus comme citoyens, en tout cas les citoyens de mon âge,
souvent dans ces dossiers-là, c'est des gens dont les enfants sont élevés, qui peuvent mettre du
temps dans ce dossier-là pour bien comprendre l'ensemble de cette problématique-là, on arrive au fait
qu'on se place devant une situation où on privatise l'électricité. Et, chez nous, au Québec, c'était ce
qui nous permettait d'avoir un petit pas en avant des autres, parce que ça nous coûtait moins cher,
notre facture d'électricité, parce que c'était une énergie renouvelable qu'on peut stocker. On a un
produit extraordinaire au Québec qu'est l'hydroélectricité et avec l'éolien, on vient privatiser une partie
de l'électricité, et pour les citoyens, c'est quelque chose d'extrêmement inquiétant au Québec.

145 Qu'est-ce qui va rester de l'éolien? On arrive au constat finalement que l'éolien est une mode.
Parce que plus on regarde l'ensemble du dossier éolien, plus on s'aperçoit que l'éolien doit
nécessairement être accompagné d'une autre source d'énergie pour être capable de fonctionner,
considérant que c'est une énergie instable et qu'on ne peut pas stocker cette énergie-là. Et, partout,
on a besoin d'une autre source d'énergie.

150 Nous, au Québec, on a quand même la chance d'avoir de l'hydroélectricité qui est compatible,
techniquement compatible avec l'éolien, mais incompatible avec la manière dont ça se développe. Et
s'il y a compatibilité, bien, il y a monsieur Jean-Louis Fleury qui arrive avec une possibilité pour arriver
à un coût acceptable de développer l'éolien. Mais certainement pas d'arriver chez nous, au Québec,
155 de cette manière-là.

160 Et je reprends les paroles de Marmen lors du BAPE du Massif du Sud pour vous montrer
jusqu'à quel point cette énergie-là – il me reste deux minutes – comment cette énergie-là n'est pas
une énergie durable. Alors, Marmen – et ça vaut la peine de le lire – dit ceci au BAPE du Massif du
Sud :

165 *Compte tenu de la politique industrielle du gouvernement québécois en matière d'énergie, Marmen Énergie est entièrement dépendante des projets éoliens régionaux, dont celui-ci. Par conséquent, la non-réalisation du projet Massif du Sud aurait sans aucun doute un impact direct, très négatif pour notre production. Le taux de production de tours éoliennes et de nacelles serait directement affecté sans aucune substitution possible avec de nouveaux projets. Ce qui engendrerait automatiquement des pertes d'emplois massives pour nos travailleurs.*

170 C'est une industrie qui est fictive, qui tient par le fait qu'on développe d'autres produits ailleurs pour amener fictivement également du travail à Marmen en Gaspésie. Et il ne faut pas oublier que cette usine-là, c'est une usine démontable. C'est une compagnie de Trois-Rivières, qui peut s'en retourner à Trois-Rivières quand ça sera terminé.

175 Alors, je vous parle des Chinois parce qu'on a vu ça dans *Le Soleil* en février 2011, que les Chinois étaient intéressés par le projet des Méchins. Le projet des Méchins, c'est un projet en Gaspésie qui est promu par Cartier Énergie. Et Cartier Énergie a reçu d'immenses subventions, non seulement du provincial mais du fédéral, et j'étais au congrès mondial de l'énergie en septembre 2010 à Montréal et le ministre des Ressources naturelles du Canada, monsieur Paradis, a annoncé fièrement qu'il finançait une belle subvention de 65 M\$ pour Cartier Énergie. Bien, Cartier Énergie n'est pas capable de faire son projet éolien. C'est les Chinois qui viennent à la rescousse.

180 Et je ne vous apprend rien en vous disant que c'est très inquiétant pour les citoyens, parce qu'on sait que les Chinois sont très intéressés par nos terres agricoles. On sait aussi que dans les projets éoliens, ce qu'il y a d'extraordinaire pour les promoteurs, c'est qu'ils obtiennent des droits superficiels sur nos terres. Des droits fonciers sur nos terres. Extrêmement inquiétant et pas surprenant que les citoyens considèrent qu'ils ne sont plus maîtres chez eux avec ces projets-là.

185 Alors, on vous soumet, Messieurs, que dans quelques années, le projet éolien sera un mausolée ou bel effort de faire un miracle, mais malheureusement, les miracles ne sont pas de ce monde. Merci.

190 **LE PRÉSIDENT :**

195 Merci, Madame Bonin. Si vous voulez vous asseoir deux secondes ou répondre à ma question, debout, si vous voulez. Dans votre mémoire, en page 3, il y a un paragraphe où la commission n'est pas certain comprendre le contenu. Vous dites :

200 *Et si au cours de nos recherches, on trouvait le moyen de soustraire certains de nos besoins à l'utilisation du réseau de transport pour utiliser des énergies indépendante du grid, ne serait-ce qu'en partie, ce serait encourager l'entrepreneuriat local, la créativité de nos chercheurs et l'innovation.*

Je voudrais vous entendre là-dessus.

Mme MIREILLE BONIN :

205 Ce que je veux dire, c'est que quand ces dossiers-là ont commencé, les gens dans le milieu agricole trouvaient ça extrêmement intéressant de développer l'éolien et on parlait, à ce moment-là, de petites éoliennes. On parlait aussi d'autres sources pour être capable de combiner ça avec l'eau qui circulait sur les terres agricoles, un peu d'énergie du soleil, un peu de mur solaire, un peu d'éolien, en fait, regarder l'ensemble des énergies potentielles qui existent dans un milieu donné, sur une terre donnée, pour être capable de s'affranchir le plus possible des besoins d'utiliser l'électricité produite par Hydro-Québec.

210 Alors, il y avait dans les localités beaucoup d'espoir de ce côté-là. Évidemment, quand on a vu que c'était de l'éolien industriel qui venait favoriser les actionnaires de ces grosses compagnies multinationales-là, ce rêve-là est complètement tombé. Mais je suis aussi allée rencontrer des étudiants des universités, comme à l'Université Laval, dernièrement, où des jeunes en sciences sont inquiets de voir la manière dont se développent les grands projets parce qu'ils se sentent un peu à l'écart de ces possibilités-là. Parce que ces gens-là ont peu d'initiative, ont beaucoup de créativité, veulent être capables de faire de la recherche, du développement, de nouvelles façons d'utiliser l'énergie, de produire de l'énergie, pour être capables d'avoir des produits qui soient vraiment utiles et, en même temps, qu'ils soient fonctionnels et réduisent notre empreinte écologique.

LE PRÉSIDENT :

225 Parfait. Nous vous remercions.

Mme MIREILLE BONIN :

Merci.

230 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Équiterre et la Fondation David Suzuki et le CRÉ Montérégie qui êtes représentés, je pense, par Steven Guilbeault et monsieur Karel Mayrand.

235 J'en profite, pendant que vous vous assoyez parce que je ne l'ai pas mentionné au début, chaque présentation, chaque présentateur dispose de dix minutes et, ensuite, il y a un échange au besoin. Vous êtes, Monsieur, au centre, vous me rappelez votre nom, s'il vous plaît?

M. RICHARD MAROIS :

240 Richard Marois. Je suis le président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie ainsi que le président de la zone d'intervention prioritaire Ville-Marie, protection du fleuve Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

245 Parfait. Merci. Donc nous vous écoutons.

M. STEVEN GUILBEAULT :

250 Bonjour! Mon nom est Steven Guilbeault. Je suis directeur général adjoint chez Équiterre.

M. KAREL MAYRAND :

255 Évidemment, comme je ne suis pas Steven Guilbeault et je ne suis pas Richard Marois, je suis Karel Mayrand, directeur de la Fondation David Suzuki au Québec.

M. STEVEN GUILBEAULT :

260 Alors, vous aurez compris qu'on vous a soumis un mémoire conjoint. Donc on va vous en faire une présentation rapide au cours des dix prochaines minutes.

265 Alors, Équiterre est une organisation qui compte près de 5000 membres – en fait, 6000 maintenant au Québec – qui est une organisation qui a vu le jour en 1994. Et on travaille dans des dossiers aussi variés que ceux des changements climatiques, transport durable et les dossiers agricoles. Équiterre pilote l'un des plus importants projets d'agriculture soutenu par la communauté au monde. Donc on a réussi à regrouper 130 fermes au Québec avec près de 30 000 personnes qui bénéficient de ce programme-là.

M. KAREL MAYRAND :

270 La Fondation David Suzuki est une organisation pancanadienne, établie au Québec maintenant depuis trois ans, qui travaille avec les entreprises, les citoyens, les gouvernements pour assurer que nous puissions vivre en équilibre avec la nature, en travaillant beaucoup sur la science et les communications auprès du grand public. Nous avons été impliqués dans le dossier énergétique au Québec sous plusieurs dossiers, comme la réfection de Gentilly-2, le gisement Old Harry, plus récemment aussi le dossier éolien et les gaz de schiste. Et à travers le pays également, nous avons amorcé une réflexion sur l'ensemble des possibilités énergétiques pour le Canada d'ici deux à trois décennies.

M. RICHARD MAROIS :

280 Le conseil régional de l'environnement de la Montérégie, les conseils régionaux sont des
protecteurs de l'environnement mais dans un cadre de concertation. Entre autres, dans les projets
285 dans lesquels on a travaillé avec l'UPA, a été le fameux dossier du pipeline Saint-Laurent, le pipeline
qui va passer bientôt. Il y a eu une coalition qui est née grâce au Conseil régional, aux MRC de la
région et à l'UPA. Alors, notre rôle, notre mission, est vraiment de travailler dans un cadre de
concertation avec les gens de l'économie, du développement durable, de l'environnement et de la
société.

M. KAREL MAYRAND :

290 Alors, notre présentation va se diviser en quatre parties. D'abord, un portrait général de l'éolien
dans le monde et, plus précisément, au Canada; le rôle de l'énergie éolienne dans la lutte aux
changements climatiques, puis, finalement, le projet du parc éolien de Saint-Valentin. Et une courte
conclusion.

295 Notre mémoire a été écrit en gardant en tête trois paramètres importants qui concernent
l'ensemble des projets et de parcs éoliens au Québec. Premièrement, est-ce que les projets
contribuent réellement à limiter les émissions de gaz à effet de serre? Est-ce qu'ils contribuent à
l'économie québécoise? Est-ce que les projets engendrent des impacts locaux qui sont acceptables,
300 compte tenu des gains potentiels qui peuvent être obtenus pour le Québec?

Je passe maintenant à la première partie. L'énergie éolienne dans le monde, en 2013, on
prévoit qu'on aura triplé la production par rapport à 1996 et donc, c'est une énergie qui a une très, très
305 forte croissance. On parle de taux de croissance de plus de 10 %. – pardon – plus de 10 % de taux de
croissance depuis plusieurs années. En 2020, on estime que la production éolienne mondiale va
composer 10 à 12 % de toute l'énergie produite, énergie électricité. Et, en 2030, l'énergie éolienne va
représente 22 % de la production d'électricité et, ce faisant, permettra de réduire de 2616 millions de
tonnes d'équivalent de CO₂. Donc l'apport de l'éolien à travers le monde est très important.

310 La Chine, et dans une moindre mesure les États-Unis et l'Europe ont pris un virage éolien très
important. On parle d'une turbine par heure qui est inaugurée en Chine. Le Canada, en ce moment,
traîne un peu de l'arrière – tire un peu de l'arrière, pardon. Par exemple, des pays comme l'Espagne
et l'Inde ont beaucoup plus d'installations éoliennes que le Canada et d'autres pays, comme
l'Allemagne, le Danemark ou la Grande-Bretagne.

315 C'est intéressant de noter que pendant que même les États-Unis prenaient un virage et la
Chine, qui sont considérés comme deux pays très polluants, ont pris un virage vers l'éolien, au
Canada, il y a eu un peu un désengagement du gouvernement fédéral, ce qui fait que depuis cinq ou
six ans, il y a eu plus d'installations d'éoliennes aux États-Unis qu'au Canada, et que dans l'ensemble,

320 l'administration de George W. Bush a installé plus d'éoliennes par capita que le dernier
gouvernement.

325 Alors, la question qu'on se pose : est-ce que le Québec est en perte de vitesse? En 2011, on
avait 663 mégawatts de puissance installée, soit 1,5 % de la puissance installée québécoise. En
330 2015, on prévoit 4000 mégawatts ou 8 %, et ceci va générer 37 000 emplois, 25 M\$ en redevances
locales. Si on se compare avec l'Ontario, l'Ontario avait 1558 mégawatts installés en 2011; 5 à 6000
mégawatts en 2015; et un nouvel appel d'offres pour 10 700 mégawatts d'énergie renouvelable d'ici
2018. Donc on voit qu'il y a une accélération en Ontario et ailleurs au Canada. Et il y a évidemment
une importance de développer cette énergie au Québec, surtout quand on voit ce qui se passe dans
le dossier, par exemple, des gaz de schiste ou du nucléaire. Et on va revenir aussi à l'électrification
des transports tout à l'heure.

335 Toujours sur la question, le contexte canadien, on voit que l'Alberta a plus d'installations
éoliennes que le Québec – et j'ai oublié ici c'est pour quelle année – 2010, l'année dernière. Et donc,
on voit vraiment que d'un point de vue canadien, compte tenu de la population et de l'importance du
Québec pour l'économie canadienne, disons qu'on n'a pas notre proportion relative de puissance
éolienne. Je vais passer la parole à Steven, maintenant.

340 **M. STEVEN GUILBEAULT :**

Un des enjeux importants, pour nous, c'est la question de l'acceptabilité sociale. On entend
toutes sortes de choses, on voit toutes sortes de choses dans les médias sur l'éolien, l'acceptabilité
sociale. Alors, il y a quelques études – il n'y en a pas beaucoup, c'est vrai – mais il y a quelques
études qui existent au Québec, dont celle de Synergis qui date de 2008. L'intérêt de cette étude-là et
345 pourquoi nous l'avons incluse dans le mémoire, c'est que c'est la seule étude qui s'est donné la peine
d'aller sonder les gens sur le terrain, près des parcs éoliens.

350 Alors, ils ont fait un sondage avec 1000 personnes à l'échelle de la province un peu partout et
500 personnes vivant à moins de 10 kilomètres des parcs d'éolien existant et là, on a sondé les gens
sur leur perception – donc à gauche, avant l'installation du parc – et on voit qu'il y a 83 % des gens qui
sont favorables. Et, surprise, en tout cas pour moi, il y a plus de gens favorables après l'installation
des parcs qu'avant. Pourquoi? Bien, parce qu'avant, il y a beaucoup d'inconnues. L'humain étant ce
qu'il est, on craint ce qu'on ne connaît pas, et les gens se rendent compte que, finalement, ce n'est
pas catastrophique.

355 Il y a d'autres études qui ont été faites récemment aussi. Donc quand on regarde au Québec,
de façon générale, c'est un sondage de Léger Marketing qui date de novembre 2010, donc novembre
dernier, on demande aux gens : « Quelles sont pour vous les sources d'énergie à privilégier? » Alors,
on voit que l'éolien arrive en première place devant la biomasse ou l'énergie solaire, devant le
360 développement des grands projets hydroélectriques et, après ça, il y a tout le reste.

Un autre sondage qui a été fait, celui-là à l'automne dernier, pour le compte de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, démontre qu'encore une fois, ce n'est pas nouveau, mais que la très grande majorité des Québécois sont favorables à la poursuite du développement éolien après 2015. Il faut comprendre que les objectifs que le Québec s'est fixés prennent fin en 2015. Donc on essaie de voir un peu sur la suite des choses.

Alors, il y a l'éolien dans le monde, l'éolien au Québec, les perceptions, l'acceptabilité sociale. Il y a aussi la question environnementale. C'est clair que pour nous et pour n'importe qui, qui s'intéresse à ces questions-là, il n'y a pas de façon parfaite de produire de l'énergie. Il n'y a pas de façon de produire de l'énergie qui n'a pas d'impact sur l'environnement. L'éolien ne fait pas exception à ça. Ce n'est pas grâce à l'éolien qu'on va résoudre le problème du réchauffement de la planète.

L'éolien fait partie de nombreuses solutions qu'on devra mettre en place. Et, en tant que société, ce que nous devons faire, c'est nous diriger vers les formes de production d'énergie qui ont le moins d'impact sur l'environnement, qui ont le moins d'impact au niveau social. Et, pour nous, l'éolien répond très bien à ce critère-là et on voit ce qui se passe ailleurs dans le monde. L'Espagne, d'ailleurs, on apprenait ça, hier ou avant-hier, produit maintenant plus de la moitié de son électricité par le biais de l'éolien. Et l'Espagne a fait ça très, très, très rapidement, sur un territoire beaucoup plus petit que ce qu'on a ici au Québec.

Donc, encore aujourd'hui, 82 % du bilan mondial de l'énergie est à base de combustible fossile, d'où la problématique du réchauffement de la planète. Il y a un objectif international de tenter de limiter l'augmentation des températures à tout au plus 2°C au-dessus des températures pré-industrielles, ce qui veut dire des réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour un pays ou un état, le Québec comme le nôtre, d'ici 2050 de 80 %. Donc on parle de six protocoles de Kyoto, un peu plus que ça, au cours des prochaines décennies, c'est énorme.

Alors, il faut décarboniser le secteur de la production d'énergie. C'est vrai qu'au Québec, c'est moins un défi qu'ailleurs mais nous sommes au Québec, comme ailleurs, par exemple, dans le secteur des transports, très dépendants du pétrole, à 38 % comme à peu près n'importe quel autre pays industrialisé. Et, pour nous, il y a un lien très important entre une augmentation de la production d'électricité, notamment par l'éolien. On ne dit pas que ça doit se faire juste par l'éolien, mais c'est certainement, si on fait une analyse du cycle de vie, par exemple, c'est certainement l'une des formes d'énergie qui a le moins d'impact, moins que l'hydroélectricité. Pas parce qu'on est contre l'hydroélectricité mais il y a quand même moins d'impacts.

Et on voit qu'il y a un potentiel intéressant au Québec pour, notamment dans le secteur des transports, réduire notre utilisation de pétrole pour la remplacer par de l'électricité et l'éolien pourrait très bien contribuer à ça.

405 Alors, sur le projet Saint-Valentin, donc, nous avons regardé – alors, la compagnie est allée plus loin que ce qu'on demande normalement. Donc les éoliennes sont placées à 750 mètres pour réduire la nuisance et le bruit. Quand on parle de perte d'espace agricole, on parle de 9 hectares dans ce cas-ci versus à peu près 600 pour le projet de terres agricoles qui vont être perdues en Montérégie, dû au parcours de l'autoroute 30. Équiterre a fait partie, avec plusieurs autres organisations, dont l'UPA et bien d'autres, d'une coalition pour un nouveau tracé pour l'autoroute 30 qui aurait permis de sauver plusieurs centaines d'hectares. Mais, là, on parle de 9 hectares; on ne parle pas de 600 ou de tout ce qui a été perdu au cours de la dernière décennie dans la région en développement urbain, par exemple. Alors, pour nous, l'éolien est très compatible avec la poursuite des activités agricoles.

410 Il y a quand même certaines améliorations qu'on propose. Donc de développer de nouvelles initiatives, notamment au niveau des craintes des citoyens. Qu'il y ait plus de partage d'informations. On entend des choses, des fois, qui sont simplement pas vraies sur les impacts de l'éolien, par exemple. Je pense que c'est important que les gens comprennent bien ce que c'est et ce que ce n'est pas. Et, présentement, ce n'est pas nécessairement le cas. On propose aussi de favoriser des pratiques agricoles durables sur les terres qui seront revalorisées.

420 Alors, en conclusion, donc pour nous, le développement de l'énergie éolienne est important pour le Québec, pour son économie, son environnement. Nous croyons que le promoteur a fait un bon travail. Comme pour tout projet, il y a des impacts mais on peut les atténuer. Et nous croyons que le projet de Saint-Valentin devrait recevoir l'assentiment du BAPE. Merci beaucoup.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Longpré ?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

430 Plusieurs citoyens sont venus ici témoigner, en fait plus que témoigner, dénoncer l'absence de rentabilité économique de la filière éolienne. Pourquoi ça serait socialement et économiquement acceptable d'encaisser des pertes? On donnait comme exemple que l'électricité est achetée au promoteur une douzaine de cents et revendue 5 ¢. C'est des pertes à chaque kW/h. Quelle est votre position là-dessus? Socialement, économiquement, est-ce que c'est acceptable de maintenir la filière dans ce contexte?

M. STEVEN GUILBEAULT :

440 Je pense qu'il faut comprendre que l'éolien... il faut faire une différence entre le coût moyen de production de l'électricité au Québec et le coût marginal, c'est-à-dire le coût des nouveaux projets.

445 Quand on regarde le coût des nouveaux projets, l'éolien se compare avec la biomasse. On a fait des appels d'offres récemment en biomasse et les projets sont autour de 11-12 ¢ le kW/h. Même certains projets hydroélectriques, le projet de la Romaine, je sais que certaines personnes disent que ça va être 6 ¢ le kW/h, mais quand on parle à l'ensemble des experts, les gens s'attendent à ce que le coût du projet de la Romaine soit autour de 11 ou 12 ¢. Donc à peu près la même chose que ce qu'on paye pour l'éolien

450 Il faut comprendre que l'éolien est près... l'électricité est près des lieux où elle sera consommée. On n'a pas besoin de la transporter sur des milliers de kilomètres, d'une part. Alors, c'est sûr qu'on ne peut pas dire : « Parce que l'éolien coûte 12 ¢ et qu'on la revend 5-6 ¢ ». C'est pas juste cette électricité-là qu'on revend. Cette électricité-là vient s'ajouter à l'ensemble de la production d'électricité et le coût moyen est beaucoup plus bas que 5 ou 6 ¢. Je pense qu'il faut bien mettre ça en perspective.

455 **M. RICHARD MAROIS :**

460 On pourrait aussi parler d'énergie lorsqu'on compare l'éolienne avec l'électricité, je pense qu'on doit parler aussi d'énergie. On ne doit pas se contenter de comparer l'éolienne avec l'électricité. Et les impacts des hydrocarbures, comme les gaz de shale, etc., il y a des impacts sur la santé publique et cette santé publique là, je n'ai point besoin de le dire, les budgets augmentent au niveau de santé publique de façon constante.

465 Donc c'est facile comparer des carottes avec des carottes, mais on compare deux choses différentes. Alors, il faut être prudent dans nos comparaisons parce que là, on parle d'énergie et on parle de globalité. On ne parle pas de seulement qu'au point de vue local. Alors, évidemment que si on le fait d'une certaine façon, on va avoir des contrariétés, mais si on le fait avec une analyse qui est plus globale au niveau énergétique, on s'aperçoit qu'il y a des bénéfices à gagner au niveau de la santé publique et donc des bénéfices assez grands au niveau économique.

470 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Je vous remercie.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Au cours de la première partie d'audience, le porte-parole d'Environnement Canada, Service canadien de la faune, a sonné une alarme qui ne semblait pas évidente dans l'étude d'impact. Et comme vous êtes représentants du CRÉ Montérégie, j'aimerais un peu vous entendre là-dessus. Il craint, il trouve qu'il y a des risques de mortalités assez importantes, pour ne pas dire massives, du

480 côté anatidés, oies blanches, bernaches, pendant les périodes de migration automnale et printanière. Et cette crainte a été partagée par plusieurs citoyens. Et dans le mémoire conjoint – je comprends qu'il est conjoint – la portion sur Saint-Valentin ne fait pas état de cet enjeu. Pouvez-vous nous en parler un peu?

485 **M. RICHARD MAROIS :**

Il y a beaucoup de contradictions à ce niveau-là, puis Steven va peut-être en parler aussi, sur les oiseaux migrateurs et tout ça. C'est tout dépendamment de la vitesse de l'éolien. C'est ce qui fait qu'il peut y avoir des pertes ou non d'oiseaux migrateurs.

490 On est actuellement, à ma connaissance, on n'est pas dans une situation où les oiseaux migrateurs sont en déclin et qui sont en danger. Si on se reporte aux années 60, les oiseaux migrateurs, actuellement, la population est assez élevée comparativement à ce qu'il y avait aux années 60 alors qu'ils étaient en déclin.

495 Maintenant, il faut y avoir, oui, des précautions. Ça, ça se fait dans un mode de concertation. La concertation dans le dossier a été difficile parce qu'il y a des gens qui étaient déjà ancrés dans des positions particulières. Le rôle d'un président de Conseil régional de l'environnement, souvent, c'est un rôle de facilitateur-médiateur. Mais il faut qu'il y ait de la demande qui vienne de la base.

500 Dans le dossier Kruger, il y a eu plein d'études qui ont été faites là-dessus, même sur les chauves-souris. Et, en plus, ce qu'il faut retenir, c'est que le promoteur actuellement tente de favoriser l'acquisition de certains milieux humides de la région, ce qui va favoriser justement les oiseaux migrateurs. Ça fait qu'il y a des pour et des contre, mais l'idée, c'est de maximiser le plus de protection possible évidemment.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est dans le dossier Kruger, vous avez dit? Parce qu'on est dans le dossier de Venterre.

510

M. RICHARD MAROIS :

Oui, oui, mais ce que j'ai voulu vous faire comprendre, c'est qu'à l'époque, Kruger, les gens m'ont appelé, m'ont demandé de me mêler du dossier. Je me suis mêlé du dossier. Dans le dossier actuellement, on ne m'a pas appelé et la difficulté, c'est que les gens étaient ancrés déjà dans leur position et ça, c'est difficile, à ce moment-là, à arriver vers de la concertation.

515

LE PRÉSIDENT :

520 Ça, je comprends. Mais ma préoccupation était celle qui était soulevée par le porte-parole du Service canadien de la faune ?

M. RICHARD MAROIS :

525 Oui, mais c'est ça, au niveau des oiseaux migrateurs, ce que je vous expliquais, ça peut être contradictoire. Il faut faire attention. Parce que si on fait des comparaisons, au début des années 60, on ne parle pas de la même population qu'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

530 Parfait. Et les populations sont cycliques, aussi. Vous savez que ça varie, ça augmente, ça baisse.

M. RICHARD MAROIS :

535 Je n'ai pas les chiffres actuellement. Je ne sais pas si, Steven...

LE PRÉSIDENT :

540 Non, mais je veux dire, vous savez que c'est cyclique.

M. RICHARD MAROIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

545 Mettons qu'on est dans un haut, on sera dans un bas. À un moment donné. Je ne sais pas quand. Actuellement, on est dans le haut.

M. KAREL MAYRAND :

550 Si vous voulez, je me permettrais juste d'ajouter qu'à la Fondation David Suzuki, on se préoccupe beaucoup aussi des enjeux de biodiversité. C'est certain pour nous qu'on va tout faire pour assurer qu'il n'y ait pas de dommages créés aux populations d'oiseaux migrateurs si le projet de Saint-Valentin se situe dans les routes critiques des oiseaux migrateurs. Je ne connais pas l'état de la science spécifiquement pour le lieu ici, mais c'est clair qu'en ce moment, quand on parle des oies

blanches, des outardes, dans le bas du fleuve, les agriculteurs demandent de les abattre en ce moment parce qu'ils en ont trop dans leurs champs.

560 Alors, la gestion de cette ressource-là doit se faire d'une façon intégrée et si on nous disait, on nous démontrait qu'effectivement, il y a un problème fondamental pour la survie des populations d'outardes puis de bernaches ou d'oies blanches, oui, je pense qu'il y aurait lieu d'avoir des mitigations de ces enjeux-là.

565 **M. STEVEN GUILBEAULT :**

Je pense que ce qui est important dans ce projet-là comme dans n'importe quel projet, à partir du moment où quelqu'un, comme un représentant du ministère, Environnement Canada, qui dit : « Écoutez, il pourrait y avoir un problème avec ça », il faut porter attention. Il faut faire des suivis. Mais 570 ça ne veut pas dire qu'il faut mettre la clé dans la porte, non plus. Selon les études mêmes d'Environnement Canada, il y a effectivement des accidents avec les oiseaux, mais ce n'est pas parce que...

Il y a des problèmes avec toutes les formes de production d'énergie. Alors, si on se dit : « Bon, bien, les éoliennes tuent des oiseaux, on arrête tout », mais quelles sont nos options? Il y a plus d'impacts écologiques avec la production d'hydroélectricité. Est-ce que c'est acceptable? Alors, je 575 pense qu'il faut prendre l'ensemble des impacts et s'assurer qu'on limite au maximum.

Si on parle d'impact sur la faune aviaire, même l'Association américaine de protection des animaux dit qu'en ce qui la concerne, le problème avec les oiseaux aux États-Unis – on peut penser que c'est un peu la même chose au Canada – ce n'est pas les éoliens autant que les tours de télécommunications qui tuent de 40 à 500 fois plus d'oiseaux que le secteur de l'éolien. 580

585 **M. RICHARD MAROIS :**

Mais pour ajouter – et c'est ce que je vous disais entre-temps – c'est que si on protège des milieux naturels, des milieux humides, donc des habitats pour la sauvagine, évidemment qu'on va préconiser une protection. Et ça, c'est des démarches qui se font actuellement dans le cas du promoteur actuel. 590

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc je vais poursuivre avec une dernière question, si vous voulez, et je demande aux gens de respecter les personnes qui viennent en évitant les commentaires et tout. Vous savez, vous 595 connaissez la règle. Ça a été excellent les autres moments, je vous demanderais de la maintenir maintenant.

600 J'aimerais savoir comment vous évaluez ou comment vous définissez l'acceptabilité sociale dans le cadre d'un projet? Parce que j'imagine que dans cette idée d'acceptabilité sociale, il y a des échelles. Vous avez présenté une échelle intéressante, qui est plus une échelle régionale, une échelle même internationale. Souvent, à l'échelle locale ou régionale, pour vos groupes, qu'est-ce que l'acceptabilité sociale? Comment ça se mesure? Comment ça s'évalue? C'est un enjeu important ici. Ça a été discuté à peu près... non, pas à peu près, presque à chaque mémoire, mais à toutes les heures. Donc j'aimerais savoir un peu comment vous définissez cette question d'acceptabilité? Parce que pour vous aussi, c'est important qu'il y ait une acceptabilité pour accepter un projet.

605 **M. KAREL MAYRAND :**

610 Bien, moi, je dirais tout simplement que chaque communauté a ses propres façons de définir qu'est-ce qui est acceptable ou non. C'est difficile pour nous de le définir, c'est quoi l'acceptabilité sociale pour Saint-Valentin ou pour une autre collectivité. Je pense que notre intervention a défini un peu ce qui pouvait être l'acceptabilité sociale d'un point de vue québécois. Maintenant, je pense que je donnerais la parole à monsieur ici pour compléter sur ce que ça peut vouloir dire pour les habitants de la Montérégie.

615 **M. RICHARD MAROIS :**

620 Écoutez, évidemment et d'entrée de jeu, Steven le disait, a précisé qu'il n'y a aucun projet énergétique, il n'y a aucune infrastructure énergétique qui n'a pas d'impact. Dans le cas de l'éolien, on parle de paysage, on parle de détérioration du paysage beaucoup de la part de certains citoyens.

625 Maintenant, si on avait des gaz de shale ici – des gaz de schiste, si vous voulez – les infrastructures sont beaucoup plus petites mais sont beaucoup plus néfastes jusqu'à un certain point. Alors, l'acceptabilité sociale, est-ce qu'elle doit se voir au niveau local ou elle doit se voir au niveau provincial? La question est peut-être là. Parce que le plan devrait être peut-être plus régional au niveau des éoliens comme au niveau de la protection des milieux naturels, milieux humides.

630 Nous, ce qu'on préconise comme Conseil régional, c'est qu'il y ait des plans qui soient plus globaux, mais au niveau provincial, ça n'a pas été dirigé de cette façon-là. nous on aurait préféré, évidemment, que ces plans-là soient étudiés avec des gens du milieu, des acteurs du milieu, et qu'il y ait un regard plus régional pour justement éviter le genre de situation que vous vivez actuellement ici dans la localité.

635 On a réussi dans le dossier de Kruger à intervenir, parce qu'on nous a appelés. Mais, nous, on intervient à la demande des gens, bien entendu. Ça fait que l'acceptabilité sociale, est-ce qu'on doit la regarder de façon locale? C'est dangereux de le faire de cette façon-là, parce qu'à ce moment-là, ça devient du « j'en veux pas dans ma cour ». Alors que si on avait un plan qui est plus global, qui est plus régional, plus montérégien, ça, ça deviendrait piloté par le gouvernement, bien entendu, plus

640 facile, parce que là, on pourrait cibler à l'avance les problématiques qui arriveraient. Ce qu'on n'a pas
fait. Et ça, ça n'a rien à voir avec la localité et ça n'a rien à voir avec la région. On pense qu'au niveau
gouvernemental, peut-être qu'on n'a pas pris la bonne façon, la bonne approche à ce niveau-là. Ça,
c'est notre opinion, bien entendu.

LE PRÉSIDENT :

645 Monsieur Guilbeault, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. STEVEN GUILBEAULT :

650 Rapidement. Je pense que le consensus, ça n'existe pas dans ce genre de dossier-là. Ça
existe rarement dans la vie mais certainement dans le cas de tous les dossiers énergétiques, je ne
connais pas un dossier énergétique où il y a un consensus. Même le nucléaire, il y a des gens qui
sont pour; la très grande majorité des gens sont contre, mais il y a quand même des gens qui sont
pour, malgré tout ce qui se passe ailleurs dans le monde et autour de nous.

655 Je l'ai dit, mais je le répète, je pense que notre rôle en tant que société, c'est de développer les
formes de production d'énergie qui ont, à la fois, le moins d'impact sur l'environnement – et là, on ne
parle pas juste d'un type d'impact, mais on parle de prendre l'ensemble des impacts
environnementaux – et celles qui en ont le moins aussi au niveau social.

660 Je pense que le parallèle avec tout le débat sur les gaz de schiste est un parallèle intéressant
parce que c'est très actuel, parce que ça s'est passé tout près d'ici. Alors, qu'on fasse la nomenclature
des impacts à la fois social et environnemental, d'un côté versus l'autre, et qu'on choisisse les
meilleures options pour l'ensemble au niveau régional, oui, mais pour l'ensemble de la collectivité
québécoise.

LE PRÉSIDENT :

670 Messieurs, je vous remercie pour votre présentation. J'inviterais maintenant monsieur Maurice
Surprenant. Il n'est pas ici? Parfait. J'inviterais maintenant l'Association canadienne des médecins
pour l'environnement, monsieur Éric Notebaert. - J'espère que je n'ai pas massacré votre nom de
famille.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

675 C'est Notebaert, en fait. C'est un nom flamand. Bonjour, Monsieur le président! Bonjour,
Monsieur le commissaire! Je représente ici la position de l'Association canadienne des médecins pour
l'environnement. Je suis médecin chercheur en clinique en toxicologie et en environnement à

680 l'Université de Montréal. Vous comprendrez que mon mémoire concerne les questions de santé globale.

685 Qu'est-ce que c'est que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement? C'est une association qui regroupe plusieurs milliers de médecins à la grandeur du Canada. Essentiellement, nos mandats sont les suivants : donc d'éducation des médecins. Nous sommes un groupe de réflexion sur les impacts de différents projets au niveau de la santé. On prend position sur les enjeux environnementaux de façon la plus rigoureuse et scientifique possible. Et nous avons des actions spécifiques sur des projets précis en environnement. Par exemple, on s'est prononcé dans le cas du nucléaire, des gaz de schiste, des mines d'amiante, des questions de transport et cie.

690 Alors, rapidement, je parlerai du projet de Saint-Valentin. Je vais parler évidemment du bruit et des infrasons, des basses fréquences, des effets stroboscopiques, des champs électromagnétiques, des études de madame Pedersen, de madame Pierpont. Je vais parler rapidement du principe de précaution et je vais vous parler évidemment des choix énergétiques actuels et on va conclure.

695 Alors, pour nous, d'emblée, l'énergie éolienne, c'est une énergie renouvelable qui ne produit pas de gaz à effet de serre. C'est un excellent choix afin de combattre le réchauffement climatique, et, en fait, ce qui nous a stimulés à prendre position, c'est en fait de répondre au 40 – et maintenant, d'après ce que je comprends, 56 – médecins de la région qui semblent s'opposer au projet.

700 Alors, ce qu'on a fait, on a fait une revue de la littérature scientifique dans les journaux *Peer review*, donc revues par des comités de pairs, et nous avons revu tous les documents pertinents.

705 Je rappelle les limites actuelles sur lesquelles on s'entend un peu partout dans le monde. Alors, l'OMS, pour respecter le sommeil, recommande un maximum de bruit continu de 45 dBA à l'extérieur; 30 dBA à l'intérieur; Santé Canada, de 45 dBA à l'extérieur; la US Fed Transit Administration : 45 dBA à l'extérieur. En Ontario, avec des vents de 4 m/s : 40 dBA; 8 m/s : 45 dBA; et le MDDEP, le maximum accepté est de 45 dBA le jour et de 40 dBA la nuit. Alors, c'est pour vous mettre dans le contexte un peu.

710 La réglementation au Québec est une réglementation très sévère. C'est 40 dBA qui est accepté. Et je vous rappelle que 40 dBA à l'extérieur correspond à 15 dBA à l'intérieur, la nuit, lorsque les fenêtres sont fermées et à 25 dBA à l'intérieur lorsque les fenêtres sont ouvertes. Donc il faut vraiment mettre ça en perspective quand on parle de sommeil. Je rappelle que ces limites-là doivent prendre en considération les questions d'émergence diurne et nocturne, évidemment.

715 À l'INSPQ, Qu'est-ce que l'INSPQ nous dit? Il n'y a aucun trouble de sommeil avec un bruit inférieur à 25 dBA. L'INSPQ nous dit aussi dans son document qu'on parle de nuisance si on a affaire à 42 dBA Ldn à l'extérieur et qu'il n'y a pas d'impact direct sur la santé. Évidemment, l'INSPQ insiste sur la question de nuisance qui est le principal problème. Alors, tout tourne autour de la nuisance.

720 En fait, ce n'est pas un problème de santé au sens strict mais certainement ça a des impacts
possibles sur la santé de façon globale avec les questions de stress, maladie cardiovasculaire, etc.,
etc. Ce qui est bien important. Et l'INSPQ rappelle l'acceptabilité sociale qui est en fonction
évidemment de la filière du projet spécifique qui nous intéresse maintenant, du processus décisionnel
– et je pense que c'est bien important ici – du milieu social particulier.

725 Les infrasons – et là, j'arrive sur les études importantes de madame Pedersen et de madame
Pierpont – les infrasons, évidemment, en bas de 20 Hz, c'est une intensité qui est en deçà du seuil de
perception humaine et ne peuvent être source de désagrément, selon les auteurs les plus importants
au Québec, ni une nuisance, ni un problème de santé. Les infrasons, en bas de 20Hz ont une
730 intensité autour, en ce moment, de 50-55 décibels alors qu'on perçoit ces infrasons-là à 80-85
décibels.

735 Pour ce qui est des basses fréquences à 20, à 200 Hz, ils sont détectables surtout lors de vents
turbulents. Il faut faire attention. Les sons de large spectre dont l'intensité est modulée sont parfois
perçus comme des basses fréquences. Alors, il y a un peu de confusion dans la littérature. L'INSPQ
rappelle que dans les distances normales de séparation, on est à peu près au niveau de détection.
Donc il faut faire attention avec les basses fréquences.

740 Rapidement, les effets stroboscopiques, selon l'INSPQ, il n'y a aucune littérature qui démontre
que les éoliennes déclenchent des crises d'épilepsie. Il est vrai que les ombres mouvantes peuvent
constituer des nuisances, mais il est important de souligner qu'à plus de 500 mètres, le phénomène
d'ombres mouvantes devient très diffus. Il faut modéliser les projets afin de prévoir le phénomène et il
y a des mesures d'atténuation.

745 Pour ce qui est des champs électromagnétiques, les éoliennes ne génèrent pas de champ
électrique. Les champs électriques sont possibles certainement sous des lignes à 230 kV. Les
éoliennes ne génèrent pas de champ magnétique significatif. Les lignes de transport d'électricité,
certainement. Il y a une association décrite entre les champs magnétiques associés à la leucémie
chez les enfants, donc il faut être prudent. Mais on parle de ligne électrique et on ne parle pas
750 d'éolienne.

Alors, je pense que ce qu'il y a de plus intéressant dans la littérature, c'est certainement les
méthodologies de madame Eja Pedersen. Donc elle a fait trois questionnaires, trois études, et je vais
m'arrêter sur la méthodologie de celle de 2009 qui est bien rapportée et les résultats sont pertinents.

755 En bas de 40 dBA, il y a 10 à 20 % des gens qui sont ennuyés et en bas de 35 dBA, 8 %, 7 à
8 % qui sont ennuyés, aussi. Il y a une corrélation très importante entre la nuisance et le fait de ne pas
avoir de bénéfice économique, le fait que l'éolienne soit visible et l'attitude négative face à l'éolien.

760 Donc regardez les « annoyed » donc dans les études hollandaises et suédoises. En fait, dans l'étude suédoise, 10 % des gens étaient dérangés en bas de 40 dBA et 20 % des Hollandais étaient dérangés. Et dans les « very annoyed », on est dans les 5 %.

765 Il y a une diapo qui est fort éloquente, c'est la diapo suivante, en haut, à droite. Quand on regarde les effets, les bénéfiques économiques, les gens qui avaient des bénéfiques économiques, en fait, n'étaient pas du tout dérangés par les éoliennes. On est à 0 %. Les gens qui n'avaient pas de bénéfice économique, 20 % étaient dérangés.

770 La question de voir ou de ne pas voir l'éolienne, qui est le graphique en dessous, dans les gens qui voyaient les éoliennes, 20 % étaient incommodés, mais lorsque l'on ne voyait pas les éoliennes, à peu près personne était incommodé.

775 Il y a un autre élément qui est important, c'est l'élément d'être favorable ou non à la filière éolienne. Et lorsqu'on n'est pas favorable de façon globale à la filière éolienne, on a treize fois plus de chances d'être incommodé par le son. Et ça a été bien rapporté dans ces trois études-là.

780 Alors, nos commentaires. On a affaire à trois études en ce moment seulement. Il faut certainement faire d'autres études pour voir quel est le niveau de décibels qui incommode les gens et surtout, il faut faire des méta-analyses qui regroupent plusieurs endroits dans le monde pour voir – et c'est ce qui a été fait beaucoup avec le nucléaire maintenant – pour voir si, effectivement, ceci se reproduit ailleurs dans d'autres contextes. Je rappelle que madame Pedersen ne recommande pas, de toute façon, de diminuer la norme de 40 dBA en Suède.

785 Intéressant un sondage qui a été fait en Gaspésie avec une limite de 40 dBA. 12 % des gens étaient ennuyés de peu à beaucoup et, en fait, il y a probablement moins que la moitié qui était très ennuyée. Alors, voilà pour les études très bien faites de madame Pedersen.

790 Pour les études de madame Nina Pierpont, alors il s'agit d'un questionnaire fait auprès de 38 personnes dans dix familles. Il y a un biais de sélection important, évidemment. Madame Pierpont a dit en gros : « Si les éoliennes vous dérangent, venez me voir. On va remplir le questionnaire. » Ceci n'a jamais été publié dans une revue « *a peer reviewed* ». Donc il n'y a aucun comité de pairs, comité scientifique qui a validé sa méthodologie. Les bases physiologiques, comme je vais vous dire, sont tout à fait erronées. Ceci n'a strictement aucune valeur scientifique. Le *Wind Turbine Syndrom* ne correspond à rien en ce moment, rien accepté par l'ensemble de la communauté médicale.

795
800 Et ce que je vais vous montrer ici, en fait, ses hypothèses, c'est que les vibrations atteignent les organes internes. Or, il n'y a pas de récepteur à vibrations dans les organes internes. Le cœur émet à 27 à 35 décibels, une fréquence de 20 à 40 Hz. Vous n'êtes pas incommodés par votre rythme cardiaque. Les poumons, à 5 à 30 décibels, des fréquences de 150 à 600 Hz, vous n'êtes pas incommodés par vos propres poumons.

L'hypothèse de Nina Pierpont tient sur une base physiologique complètement erronée. Ce qu'elle dit, c'est que le système vestibulaire percevrait les vibrations. Or, le système vestibulaire est tout à fait insensible aux sons de basses fréquences. En fait, le système vestibulaire est sensible si le son est appliqué directement sur le crâne, ce qui ne nous intéresse vraiment pas ici, évidemment. Elle se base sur les études de sons de basses fréquences faites avec les données d'Apollo qui sont à 120, 140 décibels, ce qui n'a aucun rapport avec ce qui nous intéresse.

Alors, en terminant, le principe de précaution. On l'a beaucoup utilisé dans la question du nucléaire et voilà comment c'est compris dans la communauté médicale. Le principe de précaution doit s'appliquer lorsqu'il y a des doutes sérieux d'impact sanitaire significatif délétère. Il doit s'appliquer lorsque l'impact au niveau santé est grave. On parle de mortalité, de morbidité importante, de cancer. Et c'est essentiellement – le principe de précaution a été appliqué quand on parle de leucémie, de cancer du poumon, le cancer du sein, du rectum et cie.

Ce n'est pas un principe qui doit être utilisé à la légère, parce que si on utilise le principe de précaution pour tous les projets, pensez à Turcot, pensez à un paquet de projets, il n'y a strictement rien qui va se faire. Selon nous, le principe de précaution ne s'applique pas du tout à la filière actuelle.

Maintenant, pour remettre ça dans le contexte – j'ai terminé, il me reste deux diapos – dans le contexte global, si la température du globe augmente de 2°C – et ça, c'est des études de l'OMS – deux à trois milliards de gens sur la planète vont être exposés au manque d'eau; deux à trois milliards de gens dont la survie va être menacée dans les 40 pays les plus pauvres de la planète. La survie de millions de gens va être menacée secondairement à la fonte des glaciers et il va y avoir des centaines de millions de réfugiés climatiques, secondairement à l'élévation du niveau des mers.

Le réchauffement climatique, ce n'est pas que dans le sud, c'est chez nous. Nous avons maintenant de plus en plus de mortalités cardiovasculaires, de mortalités par coup de chaleur l'été dans nos villes. Alors, le réchauffement climatique, ça nous atteint directement.

Quelle est notre position, pour terminer. Le réchauffement climatique est certainement une urgence extrême. Il est fondamental de réduire les gaz à effet de serre au moins de 20 % en 2020 par rapport à 1990 et certains disent beaucoup plus. Il faut conserver l'énergie. Nous sommes parmi les pires gaspilleurs d'énergie de la planète. Il faut bannir les combustibles fossiles : charbon, pétrole, gaz. Ne pas développer la filière nucléaire pour une série de raisons et favoriser les énergies propres. Évidemment, l'hydroélectricité, l'éolien, la géothermie, le solaire, la marémotrice et plusieurs autres projets.

En dernier, nous sommes donc favorables au projet éolien de Saint-Valentin. Cependant, un projet comme ceci doit respecter très rigoureusement les lois et les règlements du Québec. Les études épidémiologiques doivent se poursuivre au Québec et ce que l'on voudrait, c'est que l'industrie soit proactive au niveau de la population, donc en amont; expliquer les projets à la population très tôt

845 dans la planification – je ne sais pas si ç'a été très bien fait ici, évidemment – chercher des solutions qui diminuent les nuisances au maximum; impliquer les citoyens et citoyennes dans les différents processus décisionnels; documenter les plaintes et faire un suivi auprès de la santé publique, s'il y a de plus en plus de plaintes. Je pense que c'est très important. Et contribuer financièrement à la recherche au niveau du bruit des basses fréquences, des effets stroboscopiques à distance, des accidents, bref, de tout ce qui est jugé comme un problème de santé publique dans la région. Merci.

LE PRÉSIDENT :

850 Merci, Monsieur Notebaert. Monsieur Longpré? J'aurai évidemment quelques questions pour vous.

855 La première, je vais me mettre dans la peau d'un citoyen qui suit les audiences depuis le début ici à Saint-Paul, à Lacolle ou à Saint-Valentin, selon le moment. On entend, d'une part, 40 médecins québécois, 56, 58 médecins québécois? 58 médecins québécois ont signé une pétition, soulignant qu'il semblait y avoir des évidences qui commencent à apparaître dans la littérature – qui ne sont pas des études épidémiologiques, on en convient – des évidences qui demandent d'adopter une certaine – si je me rappelle de madame Cotte, le principe de précaution, selon la façon dont elle le définissait, parce qu'on ne peut pas ignorer que ces éléments semblent émerger. C'est un point.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

865 Oui.

LE PRÉSIDENT :

870 On a, d'un autre côté, madame Pierpont qui est venue à la demande de citoyens, j'imagine, faire une présentation comme une citoyenne, qui nous a mentionné qu'effectivement, le syndrome correspond à un ensemble de symptômes. Parmi ces symptômes, il y a celui dont vous avez fait mention sur les vibrations. Elle ne s'y est pas attardée.

875 Ce qu'elle m'a fait remarquer par rapport à la discussion que nous avons eue après, quand même très courte, parce que malheureusement, on a un temps assez limité, c'est que l'important, c'est de reconnaître que, dans certains cas, des effets peuvent apparaître, même chez les gens favorables à l'éolien, dans les dossiers qu'elle a étudiés, dans les cas qu'elle a regardés, même s'ils n'ont pas été montés d'une façon représentative d'une population, et quand ces gens-là sont éloignés de cet espace, ces symptômes disparaissaient; lorsqu'ils reviennent, ces symptômes reviennent. Donc, je comprends, avec madame Pierpont et la pétition, qu'il y a une appréhension. Et, là, vous arrivez avec votre mémoire et vous regardez une littérature, d'après le mémoire, relativement limitée. Parce que vous avez fait même une sélection. Vous n'avez pas été sur une littérature tout azimut, vous avez été sur quelques revues.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Laissez-moi juste terminer. Quelques synthèses de littérature, quelques ouvrages qui reviennent plus souvent, dont celui de madame Pedersen qui est extrêmement critiquée par sa démarche par madame Pierpont dans le document qu'elle a déposé – je vous invite à voir les commentaires éventuellement – donc comment un citoyen se retrouve dans ça? Qu'est-ce que vous suggérez pour...

M. ÉRIC NOTEBAERT :

D'abord, en fait, je reviens un peu en arrière. Je soumetts que madame Pierpont n'a aucune évidence et je vais vous dire pourquoi. La méthodologie est fondamentale. Si je fais un questionnaire auprès de la région ici pour savoir si... je demande à tous les gens qui n'aiment pas la tire d'érable de répondre à mon questionnaire et ils me disent tous que la tire d'érable leur donne mal au ventre, bien, j'aurai fait un questionnaire sur des gens qui ont mal au ventre avec la tire d'érable. Et, pour moi, le travail de madame Pierpont, c'est exactement la même chose. Elle a demandé aux gens qui avaient des problèmes avec l'industrie éolienne, avec la filière éolienne, quels sont les problèmes qu'ils éprouvent.

La méthodologie de madame Pedersen est une méthodologie qui est reconnue dans la communauté scientifique; la méthodologie de madame Pierpont n'est pas reconnue. Et c'est ça qui est important. Madame Pedersen a fait un *screening* global. Elle a envoyé un questionnaire de façon très systématique à la grandeur des territoires. Elle a reçu 30 à 39 % de résultat et elle a analysé ces résultats-là. Et c'est ça qu'il faut faire. Il y a là-dedans une hypothèse, une technique statistique et une méthodologie qui est fiable. Ce que madame Pierpont fait, pour moi, n'a aucune valeur scientifique.

Et ce que j'ai fait pour regarder ce travail – et je ne suis pas audiologiste mais je fais de la recherche en méta-analyse, je suis allé chercher les meilleures sources de données, les études les plus crédibles. Et la science, pour moi, il y a de la bonne et de la mauvaise science. La science de madame Pierpont est absolument non valide. Je suis allé vous lire que la science qui est valide, qui est approuvée par des comités de pairs. Et quand on regarde la science valide, on regarde les études de madame Pedersen et il y en a trois dans la littérature, et je suis bien d'accord que c'est très peu. Mais, cependant, si on *screen* tout ce qui se passe dans le monde, il n'y a pas eu d'autres études qui ont été bien faites.

Alors, on a un total d'à peu près 2000 patients dans la littérature sur lesquels, en ce moment, on devrait prendre des décisions. Moi, je pense que c'est important de vulgariser la science et

925 d'expliquer ce qu'est la bonne science. Et je peux vous garantir que le travail de madame Pedersen
est une bonne méthodologie et que le travail de madame Pierpont n'en est pas. Et ça, vous allez voir
n'importe quel méthodologiste en science, en n'importe quoi, ils vont vous répéter les mêmes choses,
parce que c'est juste une technique d'analyse.

930 Pourquoi 56 médecins ou 58 médecins se sont opposés? Moi, je pense qu'effectivement, ils
sont incommodés, et il y a peut-être un syndrome « pas dans ma cour » et ils se sont fait
probablement influencer par la littérature de madame Pierpont, et, je le répète, c'est une littérature qui
n'a aucune validité scientifique. C'est dommage. Moi, je serais bien intéressé à rencontrer ces
médecins-là, croiser le fer avec eux et voir ce qu'ils pensent de cette littérature-là et voir...

935 En fait, je comprends que ces gens-là sont inquiets et je ne vous dis pas que les éoliennes à 40
décibels, il faut généraliser ça. Ce qu'il faut faire, moi, je suis en faveur du projet mais ce qu'il faut
faire, il faut certainement suivre ça de très proche. Regarder quels sont les décibels à la résidence des
gens qui sont à 650 ou 700 mètres, voir leurs doléances, quelles vont être les conclusions dans cinq
ans, dans dix ans? Je ne le sais pas exactement. Mais le principe d'énergie éolienne est un principe
940 que l'on défend et, d'après ce que j'ai lu du projet actuel, que j'ai lu en détail, le projet se défend très
bien. Et c'est la raison pour laquelle on est en faveur du projet.

LE PRÉSIDENT :

945 Parfait. Madame Pedersen, dans un de ses travaux qui est particulièrement cité compare le
dérangement, donc fortement dérangé, pour différents moyens de transport, pour les trains, le trafic
routier et les éoliennes. Elle constate dans cette démarche, que vous jugez comme de qualité, elle
constate qu'il y a beaucoup plus de personnes qui sont dérangées pour une même intensité sonore
pour les éoliennes que pour les autres équipements. Comment vous expliquez ça?

M. ÉRIC NOTEBAERT :

950 Ce que je vous dirais d'abord, c'est qu'il y a une différence de qualité d'études. Pour les autres
équipements, on a méta-analysé, de mémoire, je pense que c'est 26 pour le transport aérien, une
955 dizaine pour le transport routier, donc des grosses études. Et les chiffres sont très fiables et les
courbes sont très, très belles; les courbes sont tout à fait fiables. Ceci est comparé à un total de moins
de 2000 personnes. Donc c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup moins, avec quelques petits points
répartis sur son graphique. Donc je pense qu'on a affaire à des études très différentes. Et madame
Pedersen rappelle bien – et ça, ça me semble très important – que les gens qui sont en défaveur du
960 projet sont treize fois plus incommodés que les autres par la vue même d'une éolienne.

Écoutez, pour faire le parallèle, on prend des patients qui ont des cancers du poumon. Bien, les
patients qui ont des cancers du poumon ont dix à douze fois plus de chances d'avoir fumé. Alors, pour
moi, vraiment, le fait de voir une éolienne, d'être en défaveur avec l'industrie même, probablement, à

965 mon sens, rend les gens beaucoup plus sensibles et beaucoup plus dérangés par 40 décibels ou 35 décibels.

LE PRÉSIDENT :

970 Dans les études acoustiques qui permettent d'essayer de faire les liens avec les questions de santé, on utilise généralement le dBA.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

975 Oui.

LE PRÉSIDENT :

980 Et on a senti, y compris autant par le représentant du ministère du Développement durable que par la porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux, on a senti que cette directive n'était peut-être pas la plus pertinente dans ses principes. Parce que le ministère est allé sur le terrain, il est allé mesurer, il a constaté qu'il y avait des nuisances à des seuils inférieurs à 40 décibels, dans le projet, je pense, c'est Anse-à-Valleau, si je ne me trompe pas.

985 Donc j'aimerais savoir si vous vous êtes penché sur le seuil de ce 40, parce que vous y revenez en disant qu'il est correct; si vous avez regardé la question du spectre, parce qu'il est certain qu'un spectre de fréquence sonore d'une éolienne ne correspond pas à celui d'un camion ou d'autres équipements qui pourraient augmenter le dérangement, donc si vous avez regardé ça. Et si vous plaidez plus vers une analyse d'émergence, qui est relativement peu faite, hein, dans les faits. On ne voit pas. Même chose pour les dBC ou...

990

M. ÉRIC NOTEBAERT :

995 En fait, vous avez plusieurs questions qui sont complexes. Et là, il n'y a vraiment pas de consensus. L'oreille humaine, quand on analyse des bruits pour l'oreille humaine, d'habitude, on a tendance à utiliser les dBA évidemment, parce que l'oreille humaine va percevoir de façon beaucoup plus importante, disons donc, entre, je ne sais pas, 50, 40-50 jusqu'à 4000 Hz. Les dBC sont évidemment une échelle qui est beaucoup plus linéaire et les gens qui prônent l'échelle dBC disent : « On devrait peut-être utiliser cette échelle-là parce que les sons de basses fréquences, dans le fond, il est faux de dire qu'ils n'ont pas d'impact sur l'oreille humaine. »

1000

Écoutez, quand on regarde toute la littérature, il n'y a pas de consensus. Alors, moi, je me fie plus aux dBA. Et les travaux de l'INSPQ ont étudié beaucoup les dBA et rapportent tout en termes de dBA. Donc j'aurais tendance à utiliser cette échelle-là comme médecin intéressé et préoccupé par la

1005 question. Mais est-ce que les dBC, est-ce qu'il y a quelque chose qui va sortir dans le futur? Je ne
pourrais pas vous dire, honnêtement.

1010 Cependant, ce qui est important, c'est que les fréquences des éoliennes, ce qu'il faut bien voir,
c'est que les fréquences, essentiellement, se produisent entre quoi, 500 et 1000, 2000 Hz, des choses
comme ça. Donc c'est dans la bande de l'audible. Alors, les gens qui disent : « On devrait utiliser
l'échelle dBA », c'est qu'essentiellement parce que le son principal, le *whooshing sign* puis tout ça,
sont dans la fréquence de l'audible. Les basses fréquences sont vraiment, tout à fait inaudibles à 50-
55 dBA. En bas de 20 Hz, c'est dans l'inaudible pour même le jeune en santé. A fortiori pour la
personne plus âgée.

1015

LE PRÉSIDENT :

1020 Parce que dans la Directive 98-01, il est aussi question d'un facteur de compensation de
5 décibels, lorsque la différence entre le dBC et le dBA est supérieure à 15. Est-ce que vous avez
regardé la justification derrière ça? Est-ce que pour une éolienne ou pour un équipement industriel, ce
15 dB, le fait de donner une compensation à 15 dB d'écart est satisfaisant? Et, par précaution, il
faudrait aller vers 10, 5.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

1025

Écoutez, je vais vous dire franchement, non, je n'ai pas regardé ça. Et de ce que j'en lis, il y a
des gens qui sont pour et des gens qui sont contre. Enfin, qui ne prônent pas cette approche-là. Mais
sinon, ce n'est pas quelque chose que j'ai regardé du tout.

LE PRÉSIDENT :

1030 Parfait. Je vous remercie pour votre présentation.

M. ÉRIC NOTEBAERT :

1035

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1040 Je vais inviter maintenant madame Lynda Beaudry, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Beaudry!

Mme LYNDA BEAUDRY :

1045 Bonjour, Messieurs! Je vais vous lire mon mémoire. En préambule, j'aimerais citer monsieur
Tom Huston qui est consultant en énergie chez Energy Venture Analysis inc. Début de la citation :

Tout d'abord, je dois dire que je ne suis pas contre l'énergie renouvelable ou même l'énergie éolienne. Mais je crois que le choix des emplacements de ces engins qui génèrent l'énergie renouvelable est de la plus haute importance.

1050

Fin de la citation. Cette phrase reflète ma pensée.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1055

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Beaudry. Monsieur Longpré? Écoutez, Madame Beaudry, en page 4 de votre mémoire, vous invitez le promoteur à prendre un certain nombre d'engagements de compensation sur les pertes des propriétés, est-ce que je comprends qu'à la lecture, que s'il y avait de tels engagements, vous pourriez devenir favorable au projet?

1060

Mme LYNDA BEAUDRY :

Non. Mais ça pourrait signifier la bonne foi, peut-être.

1065

LE PRÉSIDENT :

Ça signifierait une bonne foi. Merci, Madame Beaudry. Est-ce que monsieur Gabriel Surprenant est là? Donc nous allons passer tout de suite à une pause, une pause d'une quinzaine de minutes. Aux internautes, vous revenez avec nous à 2 h 35, s'il vous plaît.

1070

PAUSE...REPRISE

LE PRÉSIDENT :

1075

Mesdames et Messieurs, chers internautes, nous reprenons à l'instant. J'invite maintenant madame Louise Gagnon à venir nous faire sa présentation. Madame Gagnon, c'est à vous.

Mme LOUISE GAGNON :

1080

Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire! Ça me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Vous savez sans doute que j'ai un mémoire qui traite seulement du critère k), c'est-à-dire la protection du patrimoine culturel.

1085

Sauf qu'avant de vous faire le résumé de mon mémoire, j'aimerais apporter un complément d'information à la question DK22 que vous avez fait parvenir à la MRC du Haut-Richelieu. Alors, la

question était à l'effet : « Quelles sont les orientations du schéma d'aménagement de la MRC concernant le développement touristique? Exemple : développement et la consolidation des attraits mettant en valeur les potentiels naturels du territoire versus les parcs éoliens? »

1090

Alors, la MRC vous a référés à l'Office du tourisme, mais j'aimerais vous mentionner que ce serait peut-être pertinent que la commission prenne connaissance de la politique culturelle du Haut-Richelieu. Parce que vous savez, parfois, on ne voit pas la poutre qu'on a dans l'œil. Ce qu'on désire mettre en valeur ici dans notre région, c'est la rivière Richelieu. Alors, elle a été une grande source de richesse dans le passé. Elle est toujours notre plus grande source de revenu aujourd'hui et on espère qu'elle le restera.

1095

Alors, c'est important d'en prendre connaissance parce que dans les orientations, au point 3.4, c'est des orientations spécifiques pour les prochaines années, alors on veut soutenir les activités de reconnaissance et de valorisation du caractère patrimonial du corridor formé du lac Champlain, de la rivière Richelieu et de ses affluents. Alors, c'est vraiment l'orientation qui est présentée dans la politique culturelle de notre région.

1100

LE PRÉSIDENT :

1105

Parfait. Et votre mémoire, maintenant?

Mme LOUISE GAGNON :

1110

Je vais commencer immédiatement. Alors, vous savez que moi, j'ai un peu présenté mes mémoires; ce n'était pas mon mémoire. J'ai fait un résumé que je vais essayer de lire le plus rapidement possible, parce que j'ai quand même un débit qui est lent.

1115

Alors, cet après-midi, j'ai été étonnée d'entendre le groupe d'Équiterre qui nous disait que le promoteur a travaillé en amont avec le milieu pour intégrer les enjeux locaux. Alors, j'imagine que le promoteur, selon nos promoteurs, n'était pas un enjeu local. Alors, j'aimerais vous dire que dès 2006, le promoteur était conscient que le territoire ciblé pour son projet éolien comportait plusieurs monuments historiques qui représentaient des zones sensibles. Alors, l'étude préliminaire – vous excuserez ma connaissance de la langue de Shakespeare – se nomme Preliminary Environmental Review Saint-Blaise, Saint-Valentin and West Napierville.

1120

Alors, elle a été présentée en juin 2006 mais elle a été réalisée l'année précédente. Et on mentionnait clairement qu'il y avait beaucoup de zones sensibles. Le problème était connu mais il était facile pour lui d'en faire abstraction. Pourtant, la *Loi sur le développement durable* énonce clairement l'intention du législateur en matière de protection du patrimoine et les projets qui reçoivent l'accord du gouvernement devraient être soumis à son application.

1125

Parmi les seize principes du développement durable, le critère k) est défini de façon explicite.

1130 *Le patrimoine culturel constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer – alors j'insiste bien sur chacun des mots – d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.*

1135 La reconnaissance du patrimoine culturel d'un territoire donné, c'est aussi reconnaître la présence des humains car ils reflètent leur identité et la manière particulière qu'ils ont choisie dans le passé et qu'ils choisissent aussi dans le présent pour occuper un territoire.

1140 Dans cette partie de la Vallée du Richelieu, les occupants du territoire refusent d'intégrer des structures industrielles à leur culture matérielle et de les transmettre à leurs descendants. Alors, il y a certains qui vous traduisent ça d'une façon bien simple : ils vous disent : ce n'est pas ce que je désire léguer à mes enfants. Alors, finalement, ce qu'ils vous disent, c'est qu'ils ne veulent pas ces structures dans leur culture matérielle.

1145 La première partie du mémoire que nous avons présenté à la Commission relève les faiblesses de l'étude d'impact de ce projet éolien en fonction des critères énoncés dans le principe k), c'est-à-dire l'identification, la protection et la mise en valeur, tout en tenant compte des critères de rareté.

1150 En ce qui a trait à l'identification, les principales lacunes sont une zone d'étude mal délimitée, un inventaire incomplet du patrimoine bâti, une cueillette de données déficiente au plan local et l'absence d'une carte thématique sur le patrimoine culturel.

1155 En raison des deuxième et troisième critères du principe k), soit la protection et la mise en valeur, cette responsabilité confiée au pouvoir municipal a été ultimement transmise à un promoteur qui ne disposait pas d'un territoire adéquat ou suffisamment vaste pour éviter ou minimiser les impacts. Dans ce contexte, il ne s'est pas non plus préoccupé des composantes de rareté du patrimoine culturel qui sont existantes à Saint-Valentin, et ce, plus particulièrement sur la propriété de l'artiste Robert Lorrain qui occupe la maison du Domaine - Lakefield reconnue par le ministère de la Culture en 1975. Alors, en annexe 4, je vous ai remis un volume où vous pourrez constater l'ampleur de l'œuvre de monsieur Lorrain et la qualité de ce site historique.

1160 Nous tenons à rappeler que le but fondamental d'une étude d'impact devant assurer le développement durable ne consiste pas à choisir comme postulat ou hypothèse de travail que l'impact sur le patrimoine culturel est mineur ou inexistant. Une description succincte et incomplète du milieu récepteur amène nécessairement à une conclusion qui concorde avec cette hypothèse retenue au préalable. Une telle démonstration est commode car le promoteur n'a rien à éviter, à minimiser ou à compenser. Mais on peut s'interroger sur sa validité.

1170 La deuxième partie de notre mémoire traite du problème des éoliennes spécifiquement sur le territoire de Saint-Valentin ou sur la portion du territoire voisin qui touche à la frontière intermunicipale.

1175 Dans un premier temps, nous rappelons le sort d'un village sans clocher, un village traditionnel dont le patrimoine bâti est inscrit au Règlement 397 et qui sera encerclé par des éoliennes situées aux quatre points cardinaux du territoire. Deux îlots d'éoliennes seront aussi à proximité du noyau villageois dont l'un touchant à la zone de protection périurbaine.

1180 Dans un deuxième temps, nous indiquons à la commission que le Rang Saint-Georges est un paysage identitaire à Saint-Valentin et que le schéma d'implantation des éoliennes dans la 3^e Ligne nuit à la lisibilité du paysage car il ne met pas en valeur l'occupation du territoire qui est typique au régime seigneurial français.

1185 En outre, l'étude de potentiel archéologique euro-canadien de ce secteur est incomplète et néglige l'importance du Village-de-la-Belle-Élodie, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue de notre patrimoine immatériel, concept qu'on retrouvera sous peu dans le futur projet de loi sur le patrimoine culturel.

1190 La dernière partie de notre mémoire insiste auprès de la Commission sur le fait que le Blockhaus de la rivière Lacolle, l'église d'Odelltown, la gare du Canadien Pacifique à Lacolle et le Lieu historique national du Fort Lennox sont des territoires d'intérêt historique, protégés par l'article 18.3 du Règlement 446, règlement qui s'inspire ici de l'approche européenne.

1195 À cet égard et en raison du principe d'aire d'influence, nous avons utilisé l'exemple du Fort Lennox pour sensibiliser la Commission à l'importance de l'esprit du lieu et du pouvoir d'évocation pour un site historique. Nous avons complété cet exemple en suggérant d'autres critères sur une grille chiffrée, car ils sont également importants pour vérifier un impact sur un monument historique.

1200 Au plan municipal, nous avons souligné que l'impact sur la gare du CP à Lacolle aurait nécessité une compensation dans une étude d'impact digne de ce nom, car ce site est protégé par l'article 18.3.

1205 À la fin de notre mémoire, nous avons abordé les conséquences des projets éoliens sur le patrimoine culturel du Québec en milieu rural. Le gouvernement prend ainsi le risque actuellement de détruire bien des efforts laborieux qui ont été consentis par des investisseurs privés depuis 40 ans pour la mise en valeur du patrimoine en région. L'État doit aussi réaliser que l'implantation d'éoliennes dans l'aire d'influence forte d'un grand nombre de maisons patrimoniales ne concourt pas à encourager les initiatives privées et vient même compromettre de nouveaux investissements sur les bâtiments déjà restaurés. À cet égard, les édifices qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restauration seront les plus vulnérables si leur environnement est dénaturé par des structures industrielles.

1210 En guise de conclusion, nous constatons que le gouvernement du Québec a donné la
1215 permission à une entreprise privée, d'abord britannique, puis albertaine, de venir détruire le patrimoine
naturel et culturel de notre région. De plus, le projet éolien de Saint-Valentin démontre que le Québec
accuse un retard important dans sa réflexion pour protéger le patrimoine culturel et qu'il n'a pas tiré
parti des erreurs commises en Europe. En outre, si l'on considère l'intervention des différents
ministères dans cette étude d'impact, on réalise qu'actuellement, le patrimoine culturel est beaucoup
mieux protégé que le patrimoine culturel au Québec. - Est-ce que j'ai fait un lapsus?

1220 De ce fait, le ministère de la Culture a des leçons à tirer des autres ministères québécois, ainsi
que de son homologue en France. Le patrimoine culturel est une ressource non renouvelable. À la
lumière des arguments que nous avons présentés à la Commission, nous jugeons que le projet éolien
de Saint-Valentin est irrecevable, car il ne respecte pas le critère k) de la *Loi sur le développement
durable*.

1225 Alors il y a quelqu'un qui est venu ici vous faire des prédictions concernant une catastrophe
écologique. Alors, moi, je me permets de vous annoncer une catastrophe patrimoniale. Alors, merci,
Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1230 Merci, Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

1235 J'ai fait combien de minutes?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez fait votre temps, dépassé, mais légèrement.

1240 **Mme LOUISE GAGNON :**

Dix minutes? Comme vous n'avez pas eu le temps d'apprécier notre patrimoine dans l'étude
d'impact, est-ce que je peux vous faire défiler rapidement les photos? Comme ça, ça vous permettra
de...

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Pendant qu'on vous pose des questions, oui, allez-y.

Mme LOUISE GAGNON :

1250

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1255

Les gens verront, puis nous on a un écran devant nous. - Sauf que si vous pensez qu'on ne voit pas, c'est une illusion.

Mme LOUISE GAGNON :

1260

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1265

Bien. Donc votre mémoire est vraiment sur le patrimoine culturel et il est extrêmement documenté, et il est très clair. Tout au long de la lecture, vous avancez quand même un certain nombre de recommandations. Entre autres, vous suggérez ce que vous avez mentionné dans votre présentation, qu'il y ait au moins une compensation financière pour le noyau de Lacolle, à cause de la visibilité des éoliennes. Vous dites – j'essaie de me rappeler de tout – que ça serait important, à cause du site de la Belle-Élodie, sur le numéro de lot dont je ne me souviens pas, 272, quelque chose comme ça, que ça serait bien qu'il y ait un archéologue sur place, à temps plein pratiquement, tout le long des travaux, pour réussir à suivre. Vous avez comme ça un certain nombre de recommandations.

1270

Est-ce que je comprends que vous ouvrez la porte ici à une discussion, à une négociation? Si le promoteur revoit son travail sur la protection du patrimoine culturel, est-ce qu'il y a une ouverture de votre côté? Vous pourriez devenir en faveur du projet?

1275

Mme LOUISE GAGNON :

1280

Malheureusement, non, Monsieur le président. Parce que le problème, c'est vrai que je vous ai souligné des recommandations mais c'était pour de futurs projets, pour ne pas que des erreurs comme celles-là puissent se reproduire au Québec. Mais, le problème sur le territoire, c'est qu'il y a trop de sites historiques. Il y en a trop. Vous en avez au sud, vous en avez à l'est, vous en avez au nord, puis il y a un grand nombre de maisons aussi qui avaient été valorisées par un règlement de notre MRC. Vous avez une très, très forte concentration. C'est ça le problème. Si c'était un territoire où il y avait seulement un élément d'intéressant, on pourrait suggérer de s'éloigner. Mais dans le cas présent, il n'y a pas vraiment de solution. C'est pour ça que, moi, je ne comprends pas comment un promoteur, si vraiment il s'intéressait au critère k), comment il a pu envisager d'implanter des structures sur un territoire comme le nôtre.

1285

1290

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Gagnon, pour votre présentation et les images.

1295

Mme LOUISE GAGNON :

Avez-vous vu?

1300

LE PRÉSIDENT :

J'en ai vu passer pas mal, oui. Du coin de l'œil peut-être mais...

1305

Mme LOUISE GAGNON :

Ça, c'est juste pour mentionner aux gens que l'artiste Robert Lorrain aura une vue imprenable sur les éoliennes 18 et 20, si elles s'installent. Alors, c'est son atelier avec des vitres panoramiques.

1310

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Madame Gagnon. C'est bien. Mais le temps file trop vite. Merci.

1315

Mme LOUISE GAGNON :

Alors, le joyau de notre région.

1320

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon... merci. J'invite maintenant, du TechnoCentre éolien, monsieur Frédéric Côté. Je comprends, Monsieur Côté, que vous voulez nous donner une petite information en tout début avant de présenter votre mémoire?

1325

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

Oui, effectivement. Merci. Bonjour! Essentiellement, c'est peut-être une petite clarification concernant une affirmation qui a été faite plus tôt cet après-midi concernant le projet de Les Méchins et Cartier Énergie Éolienne. Simplement pour rectifier, pour préciser. Cartier Énergie Éolienne a abandonné le projet de Les Méchins et a annulé son contrat qui le liait à Hydro-Québec en payant les pénalités applicables et prévues au contrat. En ce sens, il est faux d'affirmer que Cartier Énergie a fait appel à des Chinois pour relancer le projet. Ces démarches ont été faites par d'autres intervenants qui n'ont aucun lien avec Cartier Énergie Éolienne.

1330

LE PRÉSIDENT :

Donc le projet est abandonné.

1335 **M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :**

Le projet est abandonné. C'est public. C'est vérifiable sur les sites d'Hydro-Québec et du MRNF. C'est un projet qui n'existe plus.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est clair. Votre mémoire, maintenant.

1345 **M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

1350 Et si je peux me permettre une parenthèse, je souhaite que le rapport éventuel qui sortira de cette commission puisse devenir une base commune de discussion entre le promoteur et les communautés d'accueil.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

1360 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1365 J'aurais qu'une seule question. Vous parlez des retombées économiques importantes. Il n'y a toujours pas de turbinier d'installé au Québec. Je pense que les seules compagnies qui existent en Gaspésie, c'est des compagnies qui assemblent des composantes électroniques. Comment on peut développer cette technologie-là ici, un savoir québécois de pointe, si on ne fait qu'assembler des pièces qui viennent d'autres pays? J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

1370 Oui. Bien, tout d'abord, il est faux d'affirmer qu'il n'y a aucun turbinier au Québec. Enercon est un turbinier et il a bâti une usine à Matane. En second lieu, il faut comprendre aussi la stratégie de maximisation des retombées économiques. C'est un peu ce qui influence le choix des composantes.

1375 Lorsqu'on analyse le coût d'une éolienne, mettons si on prend une éolienne à machine et on la décompose en petits morceaux, O.K., quand on prend les pales, plus les tours, ça représente à peu près 50 % du coût de la machine total. Donc lorsqu'on se place d'un point de vue de maximisation des retombées économiques au Québec, ce sont les composantes qui sont les plus payantes pour la province en termes de retombées, parce que ce sont elles qui représentent le coût principal.

1380 Ensuite, quand on parle de production d'énergie éolienne, il faut comprendre aussi la fabrication de pales, il y a une usine de fabrication de pales qui est installée en Gaspésie. C'est un élément technologique très important. C'est l'équivalent d'une aile d'avion, O.K.? Donc quand on parle de production d'énergie, oui, tout le monde semble mettre beaucoup d'emphase sur la boîte de transmission, la *gear box* qui représente à peu près 12 % du coût de la machine, mais il ne faut pas sous-estimer l'impact de la technologie des pales.

1385
1390 Donc en ce qui a trait aux choix qui ont été faits, ce sont donc des choix qui maximisent les retombées économiques et aussi il y a tout un... je vous dirais, il y a des chaires de recherche qui sont au Québec, entre autres ici à Montréal à l'ITS, on a des centres de formation qui sont mis en place. Donc la stratégie, ce n'est pas juste de dire : on met des usines. Il y a des programmes universitaires, l'UQAR offre une maîtrise en énergie éolienne. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles offre un cours en maintenance d'énergie éolienne. Donc il y a tout un train de mesures, un train, je dirais, d'éléments qui s'assure de maximiser et les retombées économiques et la retombée en termes de développement d'un projet et d'une expertise.

1395 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

1400 **LE PRÉSIDENT :**

1405 On compare souvent, nous, on a entendu souvent comparer ici la Gaspésie avec les retombées en Gaspésie, la MRC de Matane versus les autres régions. Et plusieurs citoyens questionnent la comparabilité de cette comparaison. Il est certain, quand les actions ont été prises au démarrage pour la Gaspésie, la Gaspésie était dans une situation socioéconomique assez catastrophique et il est évident aussi avec les études qu'ils ont gagné en emplois, réduction de

chômage – je pense que vous pourrez commenter ça – mais c'est difficile pour les citoyens qui ont questionné, qui ont défilé pendant ces deux parties d'audiences, de comprendre quelles pourraient être, outre les redevances, les réelles retombées sociales et économiques pour la région, mettons, ou la sous-région. Je voudrais vous entendre là-dessus.

1410

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

Oui. Tout d'abord, déjà aujourd'hui, quand on regarde le nombre d'emplois créés – ce sont les données du ministère du Développement économique du Québec – il y a déjà plus de monde qui travaille en éolien en dehors de la Gaspésie qu'en Gaspésie. Donc, déjà, les retombées sur l'emploi sont supérieures en dehors de la région désignée.

1415

Évidemment, il y a une stratégie de développement qui s'inscrit dans une démarche de création d'un réseau productif. Donc c'est une grappe industrielle, donc concentrer ses efforts dans une région. L'approche qui a été choisie au Québec, c'est une approche qui s'inspire de ce qui s'est fait en Espagne et au Portugal. Et c'est dans ces deux pays-là où ils ont eu à peu près la même approche, c'est-à-dire de concentrer l'industrie dans un secteur, dans une zone désignée en premier lieu, ce qui a permis d'avoir une masse critique, et de projets et d'entreprises, et d'expertise, qui ont permis par la suite de rayonner sur l'ensemble du territoire. Tantôt, on entendait que déjà l'Espagne a une part importante de son portefeuille énergétique en éolien. C'est un peu comme ça qu'ils s'y sont pris.

1420

1425

Donc je vous dirais, quand on regarde la façon dont ça s'est développé, il y a aussi la logique des appels d'offres. Le premier appel d'offres, on se souviendra, le premier 1000 mégawatts, ce sont des projets qui se sont construits exclusivement en Gaspésie. Ça a permis donc de développer une expertise, de d'abord maîtriser chez nous, on va dire, en Gaspésie, parce qu'il ne faut pas se le cacher, c'est un fait que c'est une impulsion du milieu qui a amené le développement de l'éolien, mais on a commencé par maîtriser ça chez nous, faire des projets chez nous. Et c'est dans le cadre du deuxième appel d'offres où, là, on se déploie davantage au niveau de l'ensemble du territoire. Ce qui fait du sens, parce qu'évidemment, lorsqu'on gère un portefeuille énergétique, ça fait du sens de répartir les sources – en particulier au niveau de l'éolien parce que le vent change d'une place à l'autre sur le territoire – d'avoir une certaine partition géographique assez étendue pour s'assurer d'une continuité.

1430

1435

Concernant les retombées plus concrètes localement, parce qu'évidemment, c'est une préoccupation qui est importante, on estime, bon, évidemment, le gros des besoins ou le gros des retombées, c'est pendant la construction.

1440

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, on l'oublie celle-là. Celle-là, on la connaît.

1445

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

O.K. Vous le savez. Donc c'est essentiellement du local.

1450

LE PRÉSIDENT :

C'est la phase d'exploitation.

1455

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

Oui. Pendant la phase d'exploitation, donc on parle d'à peu près, je vous dirais, on parle... c'est un ratio d'à peu près dix employés par bloc de 100 mégawatts. Donc ça, c'est essentiellement de la main-d'œuvre locale.

1460

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire à peu près employés pour 50 mégawatts.

1465

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

Ce sont des employés techniciens spécialisés, qui sont des emplois généralement assez bien rémunérés en tant que tels.

1470

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc c'est sur cette base. Les retombées, c'est cinq emplois.

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

1475

Bien, en fait, non. Vous me posez la question sur un parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

1480

Oui, oui.

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

1485

Ça, c'est une chose. Ensuite, quand on regarde l'ensemble de la filière, il y a des entreprises de Montréal, des entreprises de la Montérégie qui développent des expertises et qui sont capables de les vendre ensuite en dehors du Québec. Comme je vous dis, déjà aujourd'hui, le deux tiers des emplois en éolien ne sont pas en Gaspésie, ils sont ailleurs dans d'autres régions du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1490 Est-ce qu'on est en mesure de dire combien il y en a en Montérégie?

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

1495 Je n'ai pas l'information pour la Montérégie.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'elle existe ou vous ne l'avez pas?

1500 **M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :**

1505 Je vous dirais peut-être un outil qui pourrait permettre de répondre à ça, il y a le ministère du Développement économique qui tient un répertoire des entreprises actives en éolien. De là, le chiffre de 160 entreprises. Donc peut-être que ça serait une source d'information pouvant valider lesquelles de ces entreprises sont situées en Montérégie.

LE PRÉSIDENT :

1510 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur.

M. FRÉDÉRIK CÔTÉ :

Merci.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant, monsieur Alain Grégoire. Bonjour, Monsieur Grégoire!

M. ALAIN GRÉGOIRE :

1520 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Grégoire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1530 Je n'ai pas de questions. Je comprends que votre mémoire comporte plusieurs hypothèses. On va les regarder attentivement mais je n'ai pas de questions précises à vous formuler.

M. ALAIN GRÉGOIRE :

1535 Une petite précision que je voudrais faire. C'est que quand on parle Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, c'est Saint-Rémi. Il y a déjà eu deux municipalités, il y a des décennies; ç'a été comme fusionné.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1540 Lesquelles villes?

M. ALAIN GRÉGOIRE :

1545 Saint-Rémi, c'est une ville. Saint-Rémi, on peut dire, sa campagne et son village sont une municipalité, tandis qu'à Napierville, le poste élévateur est comme dans le village mais il y a la Municipalité de Saint-Cyprien qui l'entoure. Ça fait que c'est pour ça. Mais le poste élévateur est dans Napierville même. S'il y avait rien qu'une municipalité. Comme Saint-Rémi, il est dans Saint-Rémi mais dans la Ville de Saint-Rémi. Comme Napierville, il est dans le village de Napierville.

1550

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Grégoire. J'appelle maintenant madame Anne Pinsonneault et monsieur René Lapierre. Bonjour, Madame, Monsieur!

1560 **Mme ANNE PINSONNEAULT :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1565

Nous vous écoutons.

M. RENÉ LAPIERRE :

1570 Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Avant de présenter notre situation
personnelle, nous désirons mentionner que nous croyons fortement que notre exposé représente
également ce que plusieurs personnes vivraient si les éoliennes étaient bâties dans la région. C'est-à-
dire que notre cas n'est pas unique. C'est un exemple qui démontre l'ampleur des impacts de ce
projet sur les gens de la région et surtout l'impact sur le plan humain. On va parler d'émotions.

1575 Dans un premier temps, à titre de préambule, qui sommes-nous?

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1580

Merci. Monsieur Longpré ?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1585

Juste une question. Vous parlez du Circuit du Paysan. Est-ce que vous êtes impliqué dans le
Circuit du Paysan ou si vous relatez que ce projet-là va affecter le circuit?

Mme ANNE PINSONNEAULT :

1590

On ne fait pas partie du Circuit du Paysan.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1595

Pouvez-vous nous parler un peu du circuit? En quoi ça peut être affecté, le Circuit du Paysan,
par la présence des éoliennes?

M. RENÉ LAPIERRE :

1600

Bien, voici. Le Circuit du Paysan est un circuit qui couvre la région, notre région des Jardins-de-
Napierville mais qui inclut aussi Hemmingford. Et c'est un circuit qui est basé strictement sur le travail des
artisans, les produits du terroir, etc., etc. On a des vignobles ici. Et donc, c'est basé sur notre industrie qui
est agricole. On *promouvoit* nos produits du terroir, etc., etc. Je pense entre autres à un vignoble qui est
à deux kilomètres de chez nous qui, lui, voulait instaurer une route des vins dans la région.

1605 La venue des éoliennes industrielles est complètement à contre-courant avec l'esprit et l'essence
du Circuit du Paysan. C'est une industrie, les éoliens, c'est un grand désert industriel. Et ça ne *fitte* pas
dans le paysage rural et dans le Circuit du Paysan qui *promouvoit* le travail des artisans, qui *promouvoit*
la terre. Il y a des visites dans les fermes, visites dans les vignobles, visites dans les restos qui offrent
des produits du terroir. Donc c'est complètement à contre-courant avec l'industrie touristique qui nous
rend différents d'une certaine façon.

1610 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Je vous remercie.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre témoignage. Nous en sommes à la Municipalité de Lacolle,
monsieur Robert Patenaude ? C'est la Municipalité, c'est bon. Simplement pour la transcription, vous
redites votre nom ?

1620 **M. YVES DUTEAU :**

1625 Yves Duteau, maire de la Municipalité de Lacolle. Je vous ai dit, hier soir, que je répondrais à
votre question concernant, je veux dire... Je voudrais laisser monsieur Patenaude lire son mémoire et
je reviendrai après.

M. ROBERT PATENAUDE :

1630 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire! Bonjour à tous les gens qui ont la
patience de venir nous supporter et nous écouter et faire des interventions.

Alors je vais essayer de mettre en évidence certains points du mémoire, sans nécessairement
reprendre le mémoire que vous avez lu et dont vous avez pris connaissance.

1635 Lacolle est une municipalité de 2600 habitants, 4000 en saison plutôt estivale. À Lacolle, le
cadre de référence, c'est non aux éoliennes industrielles. C'était notre point de départ en 2005. C'est
resté encore aujourd'hui.

1640 Un plan en développement durable et un aménagement en respectant l'acceptabilité sociale.
Au cours des dernières années, plusieurs démarches ont été entreprises pour répondre aux attentes
des citoyens. Dès l'an 2005, en assemblée publique puis au conseil municipal, nous avons été saisis
du dossier sur les éoliennes. En fait, c'est la connaissance de certains dossiers par certains membres
du conseil municipal et des comités de citoyens qui ont alerté dans cette situation-là. Les réflexions

1645 ont eu lieu. La position de la municipalité a été claire : nous ne voulons pas d'éoliennes industrielles sur notre territoire.

1650 Nous avons participé aux consultations publiques qui ont précédé la Politique de développement durable. En 2007, le cadre de référence : l'environnement, le territoire agricole, le centre du village, le circuit patrimonial, les lieux historiques, le paysage et les points de vue, le genre de développement que l'ensemble des citoyens désirait ne correspondait pas à la venue de zone industrielle, telle l'implantation d'éoliennes ou d'autres grandes industries.

1655 Nous voulons garder une taille humaine dans le genre d'activités ou d'entreprises qui désirent s'installer sur le territoire et en zone assez rapprochée, c'est-à-dire les zones limitrophes des municipalités voisines. Nous avons eu des démarches importantes et des prises de position claires lors de la possible présence d'industries agricoles, c'est-à-dire la mégaporcherie. Il y avait plusieurs comités de citoyens et à l'aide du conseil municipal à l'époque qui avait, en fait, créé un cadre de référence qui donnait un encadrement très précis aux industries qui se sont d'ailleurs retirées de notre territoire.

1660 En 2007, nous avons déjà créé un encadrement sévère, et que la population aurait voulu encore beaucoup plus sévère, si ce n'eut été de certaines restrictions imposées par le ministère des Affaires municipales, que nous n'aurions dû jamais accepter. Nous aurions dû nous opposer à ces restrictions. Notre règlement de zonage impose quand même une distance, à l'époque, de 1,5 kilomètre de toute habitation ou construction. Aujourd'hui, nous sommes passés à 2000 mètres.

1670 La volonté, la position de Lacolle manifestée par la population en général était très claire et connue des autres municipalités, particulièrement de Saint-Valentin qui avait le même urbaniste et inspecteur municipal que Lacolle au départ de la rédaction des principaux règlements qui ont servi à cet encadrement-là à l'époque.

1675 Notre plan d'urbanisme et l'aménagement de notre territoire avec les autres activités, dont l'agriculture, ne peuvent privilégier ce genre de développement et pour plusieurs raisons que nous allons en partie énoncer plus loin.

1680 Nous nous sommes d'ailleurs orientés à l'époque vers une politique de l'environnement qui a, par la suite, été intégrée à une politique de développement durable, c'est-à-dire, ce qu'on appelle aussi un agenda 21 local. Dans l'élaboration d'une politique de développement durable, nous en sommes venus ensemble, en groupe de réflexion, en consultation, en plusieurs sondages plus ou moins élaborés, à exprimer une vision des orientations, des objectifs et des enjeux de notre municipalité.

1685 Nous avons inclus en annexe au mémoire les principes directeurs dans la version préliminaire de la politique de développement durable. Mais un thème s'est avéré récurrent, c'est la qualité de vie qui se définit par autant de sujets qui en font leur priorité.

1690 C'est-à-dire vivre dans un milieu paisible et sécuritaire, vivre dans un environnement sain, naturel, où la rivière, campagne, milieu agricole, forêt, etc. et respectueux surtout de la biodiversité. Vivre dans un milieu offrant des services de santé favorables au maintien de la santé physique et mentale, où la protection de la santé est prioritaire et où la qualité de vie est au centre des préoccupations relatives aux enjeux du développement durable. Vivre dans une collectivité respectueuse de son environnement et son milieu de vie à fort caractère identitaire, de son patrimoine et de sa culture. Vivre dans une municipalité valorisant les loisirs et la culture. Vivre au sein d'une collectivité effervescente, soucieuse de son développement et de sa qualité de vie.

1695 Nous avons inclus un peu ce qu'était une définition d'une politique de développement durable. Je ne la citerai pas, vous l'avez dans le mémoire - pour ne pas prolonger trop l'intervention.

1700 En même temps, nous nous basons sur plusieurs démarches déjà entreprises ou en cours. Par exemple, la caractérisation du territoire, des boisés, des milieux humides. Nous avons aussi des territoires protégés comme en zone d'intérêt écologique, comme le secteur de la réserve de la biodiversité Samuel de Champlain qui a été citée hier par madame Lenoir de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, qui sont définis dans la loi sur la ligne hydrique. Une large étude sur les bandes riveraines, puis plusieurs autres études dans le but de faire la conservation et la protection de nos milieux.

1705 Une autre étude avait d'ailleurs été faite lors de travaux de recherche d'eau potable pour répondre aux besoins de la municipalité. Il en est ressorti de ces études et caractéristiques pour le secteur nord du territoire de Lacolle, qui est limitrophe au secteur du projet d'éoliennes, que ce secteur aurait de très bonnes quantités d'eau, mais les nappes sont très fragiles à cause de la vulnérabilité des sols, de la possibilité de contamination provenant des eaux de ruissellement, à cause de la nature même des sols très peu imperméables dans ce secteur. Cette étude-là a été déposée à la municipalité. Elle est là. Ça date de quelques années, puisque les choix d'usine de traitement d'eau ont été faits autrement à cause de la grande fragilité de ce secteur.

1715 Le territoire est aussi porteur d'une très longue histoire. Cette histoire est présente dans un riche patrimoine bâti, mais parfois disparu et enfoui – c'est le cas de beaucoup de fondations retrouvées en partie à différents endroits ou encore connus des historiens – relatée entre autres par la Société d'histoire Lacolle/Beaujeu qui existe depuis de nombreuses années. Patrimoine que les citoyens de Lacolle et des municipalités environnantes tiennent à conserver et à mettre en valeur. On l'a vu d'ailleurs, cité par madame Gagnon tantôt.

1720 Nous pouvons citer une des nombreuses actions de la Société d'histoire avec la participation de la municipalité, l'élaboration d'un itinéraire patrimonial, circuit désigné et publié. Nous vous en avons

1725 remis une copie tantôt. Voilà. - Simplement pour ne pas étendre la situation aujourd'hui et vous l'écrire, nous vous en avons remis une copie. Et on en parlera ce soir, aussi, dans un autre mémoire relié à la municipalité.

1730 Donc plusieurs bâtiments de grand intérêt, dont une église construite en 1823 et qui a été témoin de plusieurs mouvements, dont les troubles de 1837-39, site qui avant la construction avait aussi été témoin des invasions, des guerres de 1812-14, la guerre qui a été une ligne d'arrêt des invasions vers Montréal.

1735 Dans le cadre de la conservation du patrimoine, l'acquisition de l'ancienne gare du CP aujourd'hui désaffectée, est aussi d'une grande importance pour notre municipalité et beaucoup de citoyens. Cette gare est d'ailleurs citée dans l'itinéraire patrimonial.

1740 La municipalité est actuellement en processus d'acquisition de cette gare qui est un bâtiment historique, classé patrimonial par le gouvernement canadien. La gare de Lacolle a été désignée gare ferroviaire patrimoniale et la Municipalité du Village de Lacolle, avant la fusion en 1991, a cité la gare comme monument historique.

1745 L'acquisition de la vieille gare se situe dans toute la démarche de développement durable. Des études ont été faites par la firme Genivar en 2007 pour la Société d'histoire Lacolle/Beaujeu et la Municipalité de Lacolle, d'ailleurs une étude assez élaborée. Lacolle compte en faire le centre d'une zone d'animation culturelle et sociale, en lien étroit avec le centre communautaire situé dans le même secteur, un parc aussi lié à ces lieux. Il y a la possibilité d'en joindre d'autres activités pour enfants, un marché local, un lieu de rencontre, des lieux de rencontre et plusieurs autres activités.

1750 Mais, voilà que cette zone est limitrophe avec celle du projet éolien et cinq éoliennes qu'on voudrait y ériger. Quelle beauté! Un centre culturel plein de vie et d'animation juxtaposé à un centre industriel éolien. Et vraiment juxtaposé, juste à côté.

1755 Quel impact a été évalué, puisqu'il n'y a eu aucune consultation avec la Municipalité de Lacolle et que ce projet n'est pas nouveau, il chemine depuis quelques années et est sur le point de se concrétiser. C'est certain qu'on pourrait toucher – je vois qu'il reste peu de temps. Je vais en venir plutôt, il y a le paysage aussi. Et dans le mémoire, on vous a présenté quelques photos. - Il y a toute une banque de photos qu'on pourrait vous envoyer aussi, sur un paysage qui est à couper le souffle à beaucoup d'endroits, qui, avec les actions que la municipalité fait actuellement, pourrait devenir un des beaux villages et être cité beau village. Mais avec des éoliennes dans ce beau décor, je ne suis pas sûr que ça tiendrait le coup.

1760 En plus des études en vue de protéger son patrimoine, Lacolle a intégré à son plan d'urbanisme des plans d'implantation et d'intégration architecturale. Une grande volonté de la

1765 population de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine bâti et paysager. C'est ce qui est ressorti depuis plusieurs années de plusieurs interventions citoyennes dans des groupes de discussion.

1770 Il y a beaucoup de craintes. Beaucoup de ces craintes-là ont été énoncées en cours de mémoire récemment. On les remettra, on va les laisser à votre attention, sachant que dans le mémoire et dans ce prolongement du mémoire que je suis en train de lire aujourd'hui, on vous en cite plusieurs aussi.

1775 À Lacolle, beaucoup de nos politiques sont créées avec la participation citoyenne, en coopération avec tous les différents comités. Mais quels sont les impacts et qui les a évalués? C'est ça qui nous inquiète, parce qu'aucune véritable étude d'impact n'a été réalisée à Lacolle sur les zones historiques, sur le paysage, sur le choix d'aménagement, sur notre territoire, sur nos politiques. Pourtant, une grande partie de nos politiques ont été créées en relation avec les citoyens, en comité et c'est notre façon de fonctionner.

1780 Le conseil municipal est unanime. En tant que municipalité, nous sommes interpellés par beaucoup d'aspects. Nous sommes redevables à nos populations. Le principe de précaution nous oblige à une grande réflexion. Le choix des citoyens doit orienter les décisions du conseil municipal. Les démarches se doivent d'être de coopération. Le paysage est un bien collectif, il est l'affaire de tous. Il est reconnu comme patrimoine naturel par la loi.

1785 La population de Lacolle n'accepte pas ce projet. Le conseil municipal, unanimement, prendra le tournant nécessaire pour faire respecter les droits de ses citoyens à une qualité de vie, une vie paisible et tranquille comme ils l'ont choisie et c'est souventes fois ressorti en comité, de se donner en prenant en main l'aménagement de leur territoire et les activités qu'ils ont élaborées ensemble, tous ensemble; elles ne dérangent en rien autrui, au contraire : elles invitent à la participation sereine.

1790 D'autres villages – il me reste 10 secondes, 30 secondes – d'autres villages peuvent être cités en exemple. Les citoyens se sont pris en moyen dans un climat de coopération pour créer leur milieu de vie. C'est le cas de Saint-Camille, par exemple, qui est un petit peu sur la sellette ces jours-ci et qui a fait ce travail-là pendant de nombreuses années. Et nous pouvons y parvenir ensemble entre communautés. La paix sociale viendra du bien commun, bien avant celui du privilège accordé à quelques individus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1800 Merci, Monsieur Patenaude.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1805 J'aimerais revenir sur quelques points de votre mémoire, et on va peut-être se rejoindre suite à la question que j'avais posée, hier. Vous parlez à la page 3 de votre mémoire des restrictions imposées par le MAM, le ministère des Affaires municipales, que nous n'aurions pas dû accepter. Et même, Monsieur le maire, vous me disiez, hier : « Si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, j'aurais tenu mon bout. »

M. YVES DUTEAU :

1810 Je vais vous revenir sur ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1815 D'accord. Vous parlez que le règlement de zonage impose quand même une distance de 1.5 kilomètre de toute habitation et construction. Est-ce que c'est un règlement qui a été approuvé, ça, par la MRC?

M. ROBERT PATENAUDE :

1820 Oui. C'est un règlement de zonage, oui. C'est en vigueur dans la Municipalité de Lacolle. Sauf qu'on est limité chez nous. Pourtant, le village est exactement aux limites de Saint-Valentin. Donc on ne peut pas l'imposer à l'extérieur.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1825 On comprend. C'est ce que je disais...

M. ROBERT PATENAUDE :

1830 Mais, nous on comprend pas.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1835 C'est ce que je disais un peu, hier, quand je parlais que les municipalités sont souveraines. C'est sûr qu'elle peut décider de la réglementation qu'elle veut, des gestes qu'elle veut poser, mais ça se limite à son territoire. Et elle doit respecter les contraintes imposées par les cadres supérieurs, que ce soit la MRC ou...

1840 **M. YVES DUTEAU :**

Et je pourrais vous dire, Monsieur Longpré, qu'à maintes reprises à la MRC, je suis intervenu pour savoir s'il n'y aurait pas possibilité d'avoir, lorsqu'il y a des municipalités limitrophes, entre deux municipalités, sur les frontières, d'avoir un corridor d'une certaine distance qui pourrait limiter, je veux dire, l'accès aux éoliennes. Et ç'a été refusé.

1845 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ç'a été refusé.

1850 **M. YVES DUTEAU :**

Oui. Alentour de la table des maires, je veux dire, les maires n'étaient pas d'accord avec ça. Il y en avait qui voulaient en avoir, des éoliennes.

1855 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Ce que vous demandiez, finalement, c'était une zone tampon entre...

1860 **M. YVES DUTEAU :**

Exact. Entre chacun des territoires des municipalités. Parce que si on accepte, je veux dire, des éoliennes venir s'implanter tout près de chez nous...

1865 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

1870 **M. YVES DUTEAU :**

... j'écoutais monsieur Grégoire tantôt qui parlait de Saint-Cyprien. Bon, Saint-Cyprien décide, eux autres, de faire une réglementation, puis ils vont repousser de leur centre urbain, mettons de deux trois kilomètres, disons, hypothétiquement. Ça veut dire qu'ils viennent établir leurs éoliennes directement sur nos frontières à nous à Lacolle, parce qu'on est limitrophe à Saint-Cyprien aussi. Et la même chose à Saint-Bernard-de-Lacolle.

1875

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et quelles étaient les discussions qu'il y avait entre les maires à ce sujet?

1880

M. YVES DUTEAU :

Bien, exactement, il y avait certains maires qui trouvaient que ça avait du sens; d'autres non, parce que ceux qui disaient non, la plupart, c'était parce qu'ils étaient pour avoir des éoliennes chez eux ou sur leur territoire. Ils étaient préférables à ça.

1885

M. ROBERT PATENAUDE :

Ça ne veut pas dire qu'on n'est pas prêts à contester ce genre de chose-là présentement, à Lacolle.

1890

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce qu'il y a des résolutions du conseil qui ont été prises à cet effet-là?

1895

M. YVES DUTEAU :

À l'heure actuelle, je peux vous dire que la Municipalité de Lacolle a passé une résolution disant que si les éoliennes étaient implantées à moins de deux kilomètres de nous, Lacolle se réservait le droit de prendre des recours judiciaires.

1900

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et vous envisagez quoi?

1905

M. YVES DUTEAU :

Et ç'a été envoyé directement à la Municipalité de Saint-Valentin et au promoteur TransAlta Venterre.

1910

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Quand est-ce que ç'a été fait, ça? Est-ce que ça date?

M. YVES DUTEAU :

1915

Ça, ç'a été fait, ça, je vous dirais, au mois de février dernier.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1920

Février dernier. Ce n'est pas dès le début, aux premiers balbutiements?

M. YVES DUTEAU :

1925

Non, ç'a été fait au tout début. Et je peux vous dire, Monsieur Longpré, qu'alentour de la table des maires, lorsqu'on a passé la réglementation, on croyait certainement pas qu'il était pour y avoir des éoliennes. On n'y croyait pas qu'il était pour y en avoir sur le territoire. Et on a pu savoir qu'alentour de la table, il y en avait un qui avait signé, c'était le maire de Saint-Valentin.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1930

Mais j'ai de la misère à vous suivre quand vous me dites qu'on n'y croyait pas qu'il y aurait des éoliennes ?

M. YVES DUTEAU :

1935

Non. Quand on a fait la réglementation – je vais vous expliquer. Et, d'ailleurs, j'aurais aimé pouvoir en préambule vous citer quelques lignes de l'avant-projet qu'on a sur la table présentement avec le ministre Lessard qui fait des consultations un peu partout pour changer la loi. Si vous me permettez, et ça peut répondre en partie, je veux dire, à votre questionnement.

1940

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Allez-y.

1945

LE PRÉSIDENT :

C'est court?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1950 C'est court, oui?

M. YVES DUTEAU :

1955 On mentionne ici un des objectifs qui est avancé dans le renouvellement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, on dit ici :

Créer un nouveau partenariat avec le milieu municipal et conserver au gouvernement un rôle d'accompagnateur.

1960 Et je ne crois pas sincèrement, en ayant siégé depuis au moins onze à douze ans comme maire à la MRC, que le gouvernement était accompagnateur dans un tel projet. Et, plus loin, on dit ceci :

1965 *L'accompagnement du milieu municipal par les ministères et organismes gouvernementaux pour la mise en œuvre des orientations du gouvernement et en aménagement.*

Et plus loin, on cite :

1970 *Dans cette optique, l'exercice de renouvellement des orientations gouvernementales devrait mener les ministères et mandataires du gouvernement à modifier leurs approches à l'égard du milieu municipal et à orienter leur rôle vers celui d'accompagnateur, notamment pour la production de guide technique et par une plus grande assistance technique afin que le milieu municipal, en collaboration avec les citoyens, soit en mesure d'assurer sa part de responsabilité dans la mise en œuvre du développement durable.*

1975

C'est quelque chose, là. C'est peut-être quelque chose que j'avance aujourd'hui qui est dans le texte, qui aurait dû avoir existé depuis belle lurette.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1980

Vous semblez dire par ça que vous avez été laissés un peu à vous-mêmes là-dedans ?

M. YVES DUTEAU :

1985

On a été laissé à nous-mêmes. Je peux vous dire que, moi, lorsqu'on a fait la réglementation à la MRC du Haut-Richelieu, on n'avait pas d'information, on n'a pas été formé, on n'a pas été accompagné et on est allé avec des oui-dire et la réglementation, après qu'elle a été présentée au ministère, le

1990 1000 mètres – parce qu'au tout début, je peux vous avouer que c'était 1500 mètres qui était discuté et il y avait quelqu'un assis à la table des maires et que lui voyait que c'était 500 mètres. C'était pas 1500, c'était 500 mètres, puis il bougeait pas. Et, nous autres, on est venu à bout de couper la pomme en deux, on a dit : on va mettre 1000 mètres. Et c'est ça qui a été présenté et c'est ça qui a été refusé. Et quand ç'a été refusé, il y a eu encore la même personne qui disait que c'était 500 mètres. C'est pas difficile à savoir c'était qui, c'était le maire de Saint-Valentin qui voulait avoir 500 mètres.

1995 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2000 Je reviens à une autre partie de votre mémoire sur l'acceptabilité sociale. Vous parlez d'un référendum. Comment vous voyez un référendum en vertu de... comme je l'ai souligné, hier, vous pouvez tenir un référendum à Lacolle mais il ne s'applique qu'à Lacolle. Je veux dire, vous allez avoir l'opinion de vos citoyens. Mais je sens dans votre mémoire que vous voulez nous dire : « On devrait faire un référendum régional? Sur quelle base juridique vous vous appuyez, pour parler de référendum?

2005 **M. YVES DUTEAU :**

2010 Quand on dit aujourd'hui, si j'avais eu la documentation - j'ai lu à peu près ça d'épais de documentation depuis, pour me présenter devant vous, le BAPE, et si j'avais eu cette information-là au moment qu'on a pris la décision à la MRC, je peux vous dire que la décision aurait été très autre. Et les 7 maires qui font partie de la coalition n'auraient jamais voté en regard du 750 mètres. Et dans la documentation que j'ai pu voir du ministère des Affaires municipales, on mentionne que les MRC pourraient créer un comité sur les éoliennes. Je sais pas à quoi ça pourrait servir, là, quand vous savez que votre population en veut pas.

2015 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais je ne pense pas qu'il y ait une réglementation de la MRC qui permettrait la tenue d'un référendum dans une partie de la MRC. Je ne sais pas ? Je dis ça sous toutes réserves.

2020 **M. YVES DUTEAU :**

Non. Au moins, au moins quand on a un projet de la sorte, qu'on vienne voir les gens, qu'on se déplace et qu'on vienne dans les municipalités. On a toujours bien 14 municipalités dans la MRC du Haut-Richelieu.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2025

Oui. Mais comme vous me disiez tantôt – puis je reviens là-dessus, je vais conclure là-dessus – j'ai de la misère à vous suivre quand vous me dites qu'on n'a jamais cru que les éoliennes arriveraient? Quand on voit arriver un mât de mesure en 2006...

2030

M. YVES DUTEAU :

Je vais vous dire pourquoi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2035

... et des règlements qui sont approuvés au fil des ans par...

M. YVES DUTEAU :

2040

Oui. Mais on avait un carcan. On pouvait pas prohiber l'installation des éoliennes. Il fallait faire une réglementation. Et si on aurait eu la réglementation comme qu'on a aujourd'hui – pas de la réglementation mais de l'information – comme qu'on peut avoir aujourd'hui, je veux dire, ç'aurait pas été 750 mètres. On aurait été à deux et trois kilomètres et on aurait maintenu, par rapport qu'on aurait eu des documents qui nous auraient supporté notre décision. Mais on n'avait rien : on était laissé à nous-mêmes.

2045

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

2050

M. YVES DUTEAU :

Bienvenue. Et je voudrais juste rajouter que si j'avais été placé dans les mêmes circonstances que le maire de Saint-Valentin du temps, peut-être que j'aurais pris la même décision que lui à 500 mètres. Mais je ne suis pas le maire de Saint-Valentin, je suis le maire de la Municipalité de Lacolle et nous disons non aux éoliennes en territoire habité et surtout sur les belles terres agricoles.

2055

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2060

Parfait. C'est ce que j'entends.

LE PRÉSIDENT :

2065 Peut-être avant que vous quittiez, donc j'ai bien compris que votre règlement municipal autorise ou impose une distance séparatrice de deux kilomètres ?

M. YVES DUTEAU :

2070 À l'heure actuelle?

LE PRÉSIDENT :

2075 À l'heure actuelle.

M. YVES DUTEAU :

2080 À l'heure actuelle, nous autres, on l'a accepté à la municipalité. C'est envoyé à la MRC pour acceptation. Et je vous le dis, ce soir, si jamais que c'est refusé à la MRC, nous allons devant les tribunaux.

LE PRÉSIDENT :

2085 O.K. Et celui dont la distance de 1.5 kilomètre avait été accepté par la MRC?

M. YVES DUTEAU :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2090 Et ça, c'était avant le règlement de contrôle intérimaire?

M. ROBERT PATENAUDE :

2095 C'était en 2007.

M. YVES DUTEAU :

2100 C'est en 2007, oui, c'est ça. C'est en 2007. Exactement le mois ou la date, je pourrais pas vous le dire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est toujours conforme, cette distance de 1.5 kilomètre à la réglementation de la MRC?

2105

M. ROBERT PATENAUDE :

C'est un règlement de zonage. Il est toujours en force.

2110

M. YVES DUTEAU :

Il est toujours en force.

M. ROBERT PATENAUDE :

2115

Jusqu'à temps qu'il soit modifié. Et là, on veut le modifier dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale et un règlement de zonage.

M. YVES DUTEAU :

2120

Il est à l'étude présentement à la MRC. On va le savoir le 13, au soir.

LE PRÉSIDENT :

2125

Le 13, au soir?

M. YVES DUTEAU :

2130

Ça devrait.

LE PRÉSIDENT :

Le 13 avril?

2135

M. ROBERT PATENAUDE :

Le 13 avril.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2140 Est-ce que c'est possible, quand l'exercice sera terminé, de produire à la Commission les documents qui viennent altérer les règlements qu'on a déjà? Oui, je crois que oui. Est-ce que vous me les aviez versés? Je pense qu'on vous les avait demandés, les règlements de Lacolle?

M. YVES DUTEAU :

2145 Je ne pourrais pas vous le dire. Il faudrait le demander à la directrice.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2150 On va vérifier et on vous adressera peut-être une demande écrite.

M. YVES DUTEAU :

Oui. Parfait.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs.

2160 **M. YVES DUTEAU :**

Bienvenue!

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michel Sénécal ? Bonjour, Monsieur Sénécal!

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2170 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2175 Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Si jamais le ministre Arcand donne le droit à la compagnie TransAlta de procéder au projet éolien de Saint-Valentin, à ce moment-là, le ministre Arcand devrait être reconnu – et je dis bien devrait être reconnu – criminellement responsable s'il y a électrocution sur les terres cultivées et drainées de la paroisse de Saint-Valentin.

2180 Puis, en passant, en Alberta, tous les parcs éoliens, les fils enfouis sous terre sont tous protégés par du béton pour pas qu'ils soient abîmés par les pelles mécaniques. Ici, il n'y a aucune, aucune protection. On l'a demandé à l'audience publique.

J'aurais... est-ce qu'il me reste...

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes rendu à la fin.

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2190 Oui. J'ai un petit commentaire. À propos des éoliennes de la Gaspésie, moi, je suis plus capable d'entendre ça, comprenez-vous? Si le sol en Gaspésie est juste bon pour faire pousser des éoliennes, bien, qu'ils en sèment! Puis je suis bien content pour eux autres. Mais, ici, à Saint-Valentin et à Saint-Cyprien, les terres cultivables, elles sont de trop haut rendement pour cette culture.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2200 **M. MICHEL SÉNÉCAL :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2205 Ça termine votre mémoire. Merci. Non - Monsieur Sénécal, on avait des questions pour vous. Vous partez vite.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2210 On a la chance d'avoir un entrepreneur électricien, on a quelques questions. Est-ce que vous avez été confronté, vous, à des problèmes d'électrocution, ici, dans la région, chez des cultivateurs? Et pas nécessairement par des fils d'éoliennes, on s'entend, mais est-ce que vous avez vu ça?

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2215 Non. Je pense que dans 42 ans, j'en ai installé moi-même des fils. Puis, faites-vous en pas. C'est toujours la même affaire. Le cultivateur, il part, il est stressé, il a d'autres choses en tête. Premièrement, c'est pas des professionnels sur des pelles. Ce sont des gens débrouillards là-dessus mais pas des vrais professionnels, et puis, ils oublient, ils creusent, puis ils pavent. Mais un petit fil à 120 ou à 240 volts, c'est pas un problème. Mais, 34.5 kVA - j'en croyais pas mes oreilles, je l'ai fait répéter par la dame de
2220 TransAlta, elle me l'a bien répété : 34.5. C'est épouvantable, ça. C'est sûr, sûr, sûr qu'il y a un mort à Saint-Valentin.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2225 Et parlez-moi des tensions parasites dont vous faites état dans...

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2230 Les tensions parasites, ça, c'est très complexe. C'est un petit voltage, tout petit. C'est .5 volt.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est pas beaucoup.

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2235 Non. Puis ça affecte une vache. Un poulet, c'est .2 volt. Un porc, c'est .3 volt. Quand vous achetez une petite batterie pour mettre dans votre *flashlight*, c'est 1.5.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui.

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2245 Ça fait que c'est presque rien. Mais ça affecte beaucoup les animaux. Surtout avec des vaches pure race, ils peuvent *scaper* les vaches une affaire épouvantable.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2250 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2255 Puis, cette situation de tensions parasites, elle s'est vécue? Elle se vit dans la région? Parce que vous dites qu'il y en a beaucoup de tensions parasites ?

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2260 Oui, oui. C'est quelque chose qu'on connaissait pas *là* 20 ans. Mais depuis peut-être une dizaine d'années, ça a sorti, ça. Ce sont les vétérinaires qui ont trouvé ça. Parce que les animaux, ils ont ce qu'on appelle : faire de la mammite. Ils viennent avec le lait tout avec des grumeaux à l'intérieur du pis. Et puis, ça a un nom scientifique, ça, et c'est les vétérinaires qui ont trouvé ça. Lorsque les animaux sont atteints de ça, c'est causé par les tensions parasites. On connaissait même pas ça. On a eu des cours par Hydro-Québec, on a eu des cours par nos inspecteurs en électricité, comment remédier à ça.

2270 C'est tellement complexe qu'un chemin de fer, il y a de l'électricité sur un chemin de fer, pour les lumières, faire clignoter les lumières, ça apporte la tension parasite à certains cultivateurs qui sont proches des voies ferrées. Ça fait qu'imaginez-vous 34 500 volts. On a des rongeurs dans le sol, vous savez, les marmottes. Il y a des cultivateurs qui se sont plaints qu'ils coupaient les drains dans le sol. Ça fait que s'ils arrivent sur ce fil-là, ils le couperont pas, le fil. Ils vont enlever une certaine épaisseur de l'isolation. Ça va être épouvantable. 34 500 volts! C'est même pas pensable. Jamais, jamais, jamais j'aurais pensé un tel voltage. C'est épouvantable!

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Et si on voulait enfouir, puis avoir le minimum de risque, on veut les enfouir, les câbles, puis avoir le minimum de risque...

2280 **M. MICHEL SÉNÉCAL :**

Enterré de béton

LE PRÉSIDENT :

2285 Mettons qu'on ne veut pas mettre de béton, il faudrait aller à quelle profondeur, selon vous?

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2290 Ça dérange rien, la profondeur. À nu moment, il faut qu'ils aillent pour... Là, qu'est-ce qui va arriver, ils vont descendre trop en profondeur, il va être dans l'eau, parce que la terre est drainée jusqu'à quatre pieds. En bas de quatre pieds, on va tomber dans l'eau. Ça fait que là, il va commencer à creuser, puis le fil va être dans l'eau. Puis, ça va faire, ça, de quoi... L'Hydro-Québec, leur fil est passé dans des conduits et enrobé, *abrilé* et dans le béton.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Mercier Sénécal.

M. MICHEL SÉNÉCAL :

2300

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

2305

Monsieur Vincent Grégoire ? Bonjour, Monsieur!

M. VINCENT GRÉGOIRE :

2310

Bonjour, Monsieur! Alors, je commence.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci, Monsieur.

2315

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Grégoire. Monsieur Longpré, ça va. Vous êtes producteur agricole?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

2320

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2325

De Saint-Cyprien?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Oui.

2330

LE PRÉSIDENT :

Vos terres sont toutes à Saint-Cyprien?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

2335

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2340

Vous produisez quoi?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

2345

Du maïs, puis du soya.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez combien de surface?

2350

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Environ, près de 300 hectares.

LE PRÉSIDENT :

2355

300 hectares. C'est une petite terre ? C'est assez grand.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

2360

C'est moyen.

LE PRÉSIDENT :

C'est moyen? Est-ce que vous en pratiquez, vous, de l'agriculture de précision?

2365

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Pas encore, mais ça va y venir.

2370

LE PRÉSIDENT :

C'est votre souhait?

2375

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Bien, c'est pas mon souhait, mais l'évolution des choses va faire qu'on n'aura pas le choix, un jour.

2380

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, écoutez, je vous remercie pour votre témoignage. Merci.

2385

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Merci.

2390

LE PRÉSIDENT :

Il est 4 h 27. Nous allons arrêter pour l'heure du souper. Donc chers internautes, Mesdames, Messieurs, nous reprendrons les travaux à 19 h.

AJOURNEMENT

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2395

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2400